

# SPUQ-info

Mars 2004, numéro 236

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

## Commission parlementaire sur les universités

### Le SPUQ sera entendu le 24 mars 2004

**L**e mémoire du SPUQ fera l'objet d'une présentation de vive voix aux membres de la Commission parlementaire le mercredi 24 mars prochain. Ayant fait état du contenu et des principales recommandations de ce mémoire dans le dernier *SPUQ-Info*, on se contentera de rappeler que nous y prenons position pour une université publique, accessible à toutes et à tous, démocratique, gérée collégalement par ceux et celles qui y travaillent et qui la fréquentent, responsable socialement à l'endroit de la société civile qui, en retour, la soutient financièrement et politiquement.

L'Université, comme lieu privilégié de transmission et de production de savoirs et de connaissances, occupe en effet une position stratégique dans la société moderne. Elle y remplit une fonction essentielle de communication d'un héritage scientifique d'abord, et plus largement culturel et civilisationnel. C'est ce qui la définit comme institution et détermine essentiellement sa mission de formation de « têtes bien faites » possédant une connaissance globale de leur discipline, dépassant la simple acquisition d'habiletés professionnelles, et les préparant à agir aussi à titre de citoyens.

Cette conception s'oppose au modèle qui tend à s'imposer depuis quelques années et qui voit d'abord dans l'université une organisation vouée à la formation du « capital humain », dont les orientations sont déterminées par le marché et ses exigences de professionnalisation spécifique.

Pour se réaliser pleinement comme institution, choix que nous privilégions, l'Université doit adopter des orientations conséquentes et bénéficier de conditions lui permettant de se développer et d'atteindre ses objectifs. Notre présentation fera largement état de ces conditions qui supposent un réinvestissement massif de l'État dans le soutien aux universités, et plus particulièrement à l'UQAM. □

## Le mot du président

### LE SPUQ, UN EMPÊCHEUR DE TOURNER EN ROND?

**L**orsqu'une situation n'évolue pas comme on le souhaite, on peut s'interroger sur sa part de responsabilité et adopter les mesures qu'il convient pour la redresser. On peut aussi décider d'opérer un transfert de responsabilité sur autrui. On recourt alors à la pratique bien connue et vieille comme le monde du bouc émissaire.

À l'UQAM, pour la direction, et plus particulièrement pour le recteur, le SPUQ semble bien devenu ce bouc émissaire. L'automne dernier, déjà, il nous imputait la responsabilité d'un éventuel échec du projet de rattachement de la TELUQ à l'UQAM, alors même que nous soutenions cette entreprise et que nous proposons une solution concrète permettant de la réaliser dans le cadre de la culture institutionnelle et organisationnelle de l'université.

Depuis lors, tout ce qui ne se déroule pas comme prévu serait dû à notre action qui aurait pour résultat de ralentir, voire de paralyser les initiatives de la direction. C'est une explication facile, passe-partout, mais qui ne tient pas la route.

Le SPUQ n'est pas un empêcheur de tourner en rond. Il pose des questions, examine d'un point de vue critique les initiatives de la direction et propose à l'occasion des pistes de solution. Il assume pleinement, à travers cet exercice critique, sa mission à l'endroit de l'institution. Le chantier que nous avons ouvert sur la problématique de la reconfiguration facultaire, dont on trouvera les premiers éléments dans ce *SPUQ-Info*, en constitue un exemple parmi d'autres.

C'est dans cet esprit que nous entendons poursuivre notre engagement syndical en abordant calmement mais fermement les enjeux qui traversent notre université, y compris dans les matières délicates concernant les rapports avec les entreprises partenaires de l'UQAM. Nous ne sommes pas une compagnie privée régie par la loi du secret et du silence, mais une institution publique dans laquelle la discussion doit s'effectuer dans la clarté et la transparence la plus totale.

Cette orientation et la pratique qui en découle traduisent la conception que nous entretenons de l'université comme service public. En quoi nous nous situons dans la tradition historique du SPUQ depuis sa création que nous prolongeons à la lumière des enjeux d'aujourd'hui. □

Jacques Pelletier

## La tribune du *SPUQ-Info*

### LES SVE ET LE SPUQ, L'HEURE JUSTE DONNÉE PAR LES ÉTUDIANTS

Les associations facultaires étudiantes de lettres, de langues et de communications (AFELLC), de science politique et de droit (AFESPED), de gestion (AeESG), de science (AESS) et des arts (AFEA) ont tenu à exprimer leur position concernant la situation actuelle des Services à la vie étudiante (SVE) suite aux articles de Robert Comeau (SPUQ) et de Charles Messier (*Montréal Campus*).

« Les SVE sont encore en crise » nous dit Robert Comeau, deuxième vice-président du SPUQ, dans le *SPUQ-Info* du mois de décembre 2003. Ce qu'il ne mentionne pas, c'est que la crise est entretenue profitant ainsi à des intérêts puérils. Les SVE, subventionnés très fortement par les étudiants et étudiantes, sont au cœur d'une polémique qui dure depuis trop longtemps. Tant que la situation ne sera pas régularisée, le sujet restera à l'ordre du jour.

En quoi est concerné le syndicat des professeurs par la situation actuelle dans les SVE, un service financé directement à même l'argent des étudiants? Ne nous parlez pas du sacro-saint principe de la solidarité syndicale comme fondement des actions du SPUQ. Ce syndicat a à plusieurs fois refusé de prendre des positions communes avec d'autres syndicats, dont le SEUQAM (employés de soutien), ou les associations étudiantes dans les combats sociaux à l'UQAM. De plus, cela ne devrait-il pas plutôt être le rôle du SEUQAM de prendre position, celui-ci étant étrangement muet dans le dossier?

L'UQAM a connu de nombreuses « crises ». Nous n'avons qu'à penser à la fois où l'ancienne direction des SVE avait tenté de faire payer aux étudiants la facture de l'hypothèque du Centre sportif. Le syndicat des professeurs nous ressortait toujours la même cassette lorsque les étudiants leur demandaient de faire équipe : « ce n'est pas dans nos mandats de faire ce genre de lutte ». Il est difficile de comprendre pourquoi aujourd'hui ce syndicat a lui-même lancé une guerre de désinformation. Il semble évident que certains membres du SPUQ ne se livrent qu'à une vendetta personnelle et qu'ils utilisent leur titre pour faire véhiculer leur propagande mensongère.

Auparavant, les SVE étaient un « Club Med » pour les employés. Depuis l'arrivée de Serano, l'incompétence n'est plus acceptée et le service doit s'adapter aux besoins des étudiants. Dans ce contexte, les employés doivent faire autrement et c'est pour cette raison qu'il y a un sentiment d'insatisfaction face à celle-ci de la part des employés.

L'une des principales préoccupations de Mme Serano est l'adaptation des SVE aux réels besoins des étudiants. Le geste décisif qu'elle a posé en ce sens a été la *Consultation 2002 : orientations, priorités, partenariats*. Pour la première fois de son histoire, une directrice des SVE aura l'audace de demander aux étudiants ce qu'ils souhaitent. Les SVE vont appliquer les quatre principes de l'UQAM : l'actualisation, l'efficacité,

l'imputabilité et la transparence. Mme Serano met enfin sur rail le processus de restructuration des SVE depuis longtemps revendiqué par les associations étudiantes. Celles-ci sont intervenues en faveur de Mme Serano parce que le processus de restructuration répond aux besoins des étudiants.

Quel crime a donc commis Mme Serano pour mériter le blâme, les dénonciations ingérentes du SPUQ? Elle a eu le malheur d'être d'origine anglophone et de travailler au cégep de Dawson avant de venir travailler à l'UQAM. *Ce genre de mépris n'a pas sa place dans une université qui se dit progressiste et ouverte, et doit surtout être dénoncé.*

Aujourd'hui, les étudiants, les employés des SVE et sa direction travaillent ensemble, malgré toute la difficulté de cette opération afin que les SVE offrent des services qui soient de qualité et à l'image des besoins étudiants.

Les jours durs sont choses du passé et la grande noirceur est maintenant terminée. Après la guerre, il faut reconstruire, et ce travail achève. Ensemble, la communauté universitaire rebâtit les SVE et nous espérons que le SPUQ se joindra à ce laborieux travail. □

#### NOTE DE ROBERT COMEAU

2<sup>e</sup> vice-président du SPUQ, sur l'article « *Les SVE et le SPUQ, l'heure juste donnée par les étudiants* »

1. Je ne tiens pas à « entretenir cette crise » ni à développer une polémique stérile, et encore moins « à lancer une guerre de désinformation ». Je préciserai d'abord que je n'ai pas sollicité cet article du journaliste du *Montréal-Campus*. J'ai répondu à ses questions et répété que je continuais à penser que les affirmations non fondées que vous avez largement diffusées dans votre premier communiqué concernant les prétendus intérêts du SPUQ à vouloir mettre la main sur les SVE étaient tout à fait farfelues.
2. Vous reprochez au SEUQAM son silence dans cette affaire; si ce syndicat « *reste étrangement muet* », c'est de lui seul que relève cette décision. De plus, je n'ai jamais consulté ce syndicat ou même informé les membres de son exécutif avant d'écrire mon texte signé dans le *SPUQ-Info*. Vos insinuations à ce sujet que vous avez lancées dans votre premier communiqué étaient également totalement non fondées.
3. Lors de l'entretien avec le journaliste du *Montréal-Campus*, j'ai retenu mes commentaires personnels concernant madame Serano et même dit que je regrettais les propos inutilement blessants à son endroit. Le journaliste n'a pas relevé mon propos et en a rajouté.
4. Je prends bonne note de votre satisfaction concernant le processus de restructuration des SVE. Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est possible pour faciliter la relance de ce service. □

# Santé et sécurité au travail : l'urgence d'agir

## *Lettre au directeur du Service des ressources humaines*

NDLR : *La partie syndicale du Comité de santé et de sécurité au travail, comité défini à l'article 27 de notre convention collective, a rencontré en décembre dernier monsieur Jean-Paul Legrand, directeur du Service des ressources humaines. Les membres du comité syndical lui ont fait parvenir cette lettre qui fait le point sur certaines des revendications en attente.*

Le 3 décembre dernier, deux professeurs du comité santé-sécurité du SPUQ vous ont rencontré pour vous faire part des priorités du comité et, notamment, pour discuter d'un certain nombre de problèmes reliés à la santé à l'UQAM. Depuis cette rencontre, les membres du comité ont fait le bilan de ces échanges et souhaitent maintenant savoir comment l'UQAM entend concrètement donner suite aux diverses questions qui vous ont été soumises. Sans doute faudra-t-il s'entendre sur les fonctions de ce comité conjoint qui consistent, entre autres, à formuler « les recommandations appropriées aux services concernés, qui doivent y accorder une attention prioritaire » (Convention collective SPUQ-UQAM, clause 27.03).

---

### **Politique sur le harcèlement psychologique ou moral**

---

Sur la question du harcèlement psychologique, un comité institutionnel de neuf personnes, ayant pour mandat de travailler à l'élaboration d'un projet de politique institutionnelle, s'est réuni une première fois le 16 février. La professeure Chantal Arousseau, qui représente les membres du SPUQ dans ce comité conjoint, où siègent des représentants de tous les syndicats de l'UQAM, nous a informés que, compte tenu de la volonté commune de se doter d'une politique avant l'échéance du 1<sup>er</sup> juin prochain et de la nécessité de faire approuver cette politique par le Conseil d'administration, le comité s'est donné un échéancier serré, selon lequel il y aura encore au moins quatre rencontres.

Lors de sa première rencontre, le Comité a convenu qu'une politique institutionnelle était un outil essentiel, sans doute, mais insuffisant pour prévenir des situations de harcèlement ou de violence de même que pour garantir un milieu de travail sain à l'ensemble des membres de la collectivité.

Par ailleurs, comme il existe déjà diverses politiques en lien avec des problématiques associées (harcèlement sexuel, relations interethniques, charte des droits et responsabilités des étudiantes et étudiants), il a été convenu de faire une nouvelle politique, quitte à revoir dans les prochaines années l'arrimage de ces documents institutionnels. Les prochaines rencontres doivent permettre d'approfondir quelques thématiques cruciales qui ont été soulevées à la première rencontre : énoncé de principes et valeurs; la notion de guichet (où doivent être adressées les demandes ou plaintes?) et le processus de traitement; les porteurs de dossier dans le processus de traitement des plaintes et enfin le plan d'action à mettre en œuvre à la suite de l'adoption de la politique. Après ces rencontres, des consultations seront organisées afin que le projet puisse être acheminé au Conseil d'administration dès le 13 mai.

Vous aviez évoqué, Monsieur Legrand, la pertinence de tenir des assemblées conjointes d'information pour amorcer le travail de sensibilisation et de prévention à cette session avant l'application de la loi en juin. Qu'en est-il de ce projet? Nous vous rappelons que la loi est en vigueur actuellement puisqu'elle est rétroactive de trois mois.

---

### **La fumée secondaire aux entrées des pavillons**

---

L'une des demandes du Comité, clairement identifiée lors de notre dernière rencontre, avait trait à l'importance d'avoir non seulement des lieux de travail sans fumée mais aussi des « accès sans fumée à ces lieux »; en d'autres mots, on devrait être en mesure d'accéder à l'UQAM sans avoir à retenir notre souffle 10 mètres avant d'arriver à une porte d'entrée pour ne pas avoir à respirer les énormes nuages de fumée secondaire qui s'y trouvent. Cette situation est particulièrement critique pour les utilisateurs des centres de la petite enfance. Votre solution semblait être de repousser de quelques mètres les cendriers qui se trouvent aux accès des édifices. Qu'en est-il de cette solution? Le Comité considère que l'UQAM devrait aussi prendre d'autres initiatives visant à lutter contre le tabagisme, compte tenu qu'il constitue un réel risque sanitaire pour toute la communauté.

#### ***SPUQ-info***

Bulletin de liaison du SPUQ

*SPUQ-Info*, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-6198

Télécopieur : (514) 987-3014

Courriel : [spuq@uqam.ca](mailto:spuq@uqam.ca)

Internet : <http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

suite à la page 4

## Santé et sécurité au travail

suite de la page 3

---

### Les maladies professionnelles

---

Lors de notre rencontre, nous vous avons signalé que nous trouvions que l'Université ne respectait pas, à notre avis, l'article 27.01 de notre convention collective sur la santé et la sécurité au travail.

L'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail précise que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer l'intégrité physique du travailleur. De plus, l'article 27 de notre convention collective dit clairement que « *L'Université et le Syndicat collaborent au maintien des meilleures conditions possibles de sécurité et de santé au travail dans le but d'éliminer à la source les causes des maladies professionnelles et des accidents du travail* » (p. 143).

Il est connu que plusieurs maladies professionnelles, comme les tendinites et les maux de dos, sont souvent causées par l'utilisation d'un mobilier inadéquat. Pourquoi faut-il présenter un billet du médecin démontrant que nous avons subi les conséquences d'un poste de travail non ergonomique pour avoir droit à un fauteuil convenable? Avec cette procédure, c'est clair que nous n'éliminons pas « à la source » le problème. Nous attendons toujours votre réaction à ce sujet.

Dans plusieurs entreprises, des évaluations par des ergonomes sont faites régulièrement pour corriger, si nécessaire, les équipements de bureau. On nous a bien assuré qu'un ergonome était à l'emploi de l'UQAM. Que fait-il? Il ne semble pas que l'on ait vu l'importance de procéder à l'examen des équipements de bureau pour que l'usage que l'on en fait ne soit la cause de maladies professionnelles. On nous a parlé des coûts et de l'obligation d'introduire ces demandes dans notre convention collective. Faut-il rappeler qu'il s'agit d'une obligation pour l'employeur de « *s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection des travailleurs* » et qu'il doit « *s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur* » (article 51 de La loi sur la santé et la sécurité du travail).

Là-dessus, nous attendons toujours le bilan des réclamations auprès des assurances concernant les maladies ou problèmes de santé associés aux lésions professionnelles des professeurs afin de mieux évaluer l'ampleur du phénomène. L'employeur doit avoir une connaissance des risques auxquels sont exposés ses employés et agir concrètement afin d'éliminer le danger à la source.

Le travail sur ordinateur peut avoir diverses conséquences sur la santé des employés. Les douleurs les plus fréquentes sont principalement de nature musculo-squelettique. Les lésions musculo-squelettiques (LMS) les plus répandues touchent principalement le dos, les épaules, le cou, les coudes, les poignets et la main. Souvent la douleur se développe progressivement et l'individu ne fait pas le lien avec son milieu de travail. Souvent la professeure ou le professeur consulte un physiothérapeute, un chiropraticien sans déclarer la situation dans son milieu de travail, ce qui aggrave le problème. Elle ou il ne s'absente pas durant des mois mais continue au contraire à exercer sa tâche. Les causes les plus documentées des LMS associées au travail sur ordinateur sont « *le temps de travail* » et « *l'aménagement du poste de travail* ». Il existe différentes normes, émises par les organismes reconnus en santé au travail. La CSST et d'autres organismes en prévention ont publié une liste des points à surveiller pour l'aménagement des postes de travail. Tous s'entendent pour affirmer qu'un poste de travail mal aménagé entraînera rapidement une fatigue qui se transformera en inconfort pour finalement causer de la douleur à son utilisateur. Ces douleurs seront appelées à devenir chroniques (malgré les médicaments, le repos et la physiothérapie) si la source du problème n'est pas corrigée. Notre employeur n'aurait-il pas un rôle d'information et de sensibilisation à cet égard? Nos postes de travail ne devraient-ils pas faire l'objet d'un examen périodique?

---

### Le vaccin antigrippe

---

Les membres du Comité ont été très déçus d'apprendre qu'il n'est pas possible d'organiser ce service de vaccination cet hiver à l'UQAM. Nous comprenons que notre demande est parvenue tardivement mais nous souhaitons pouvoir répondre aux objections que vous nous avez présentées afin d'en lever les obstacles pour que l'an prochain l'UQAM puisse offrir ce service. On sait que notre université n'a plus d'entente avec le CLSC de la rue Sanguinet ni avec l'Hôpital Saint-Luc. Pour se faire vacciner, il faut aller au CLSC de son quartier de résidence, ce qui signifie que la majorité des employés et professeurs de l'UQAM ne peuvent recevoir ce vaccin près de leur lieu de travail.

Par ailleurs, il est assez peu rassurant d'apprendre qu'il n'existe aucune unité de soins d'urgence à l'intérieur des nombreux pavillons. Pourtant, dans chaque école secondaire, on trouve une infirmière sur place et pour une population beaucoup moins importante.

Veillez considérer cette intervention comme une volonté de contribuer au mieux-être de notre collectivité universitaire. Le comité santé-sécurité du SPUQ : Chantal Arousseau, Astrid Berrier, Henriette Bilodeau, Robert Comeau, Roland Savard, Chantal Viger. □



*Refus d'amender le régime de retraite pour le rendre moins vulnérable aux déficits*

## Les employeurs de l'UQ jouent aux vice-recteurs au détriment de leur responsabilité de fiduciaires

André Breton

*Département des communications  
et conseiller auprès des membres du SPUQ  
en matière de retraite et d'assurances collectives*

Là où on espérait un peu de sagesse, d'ouverture et d'audace, les employeurs ont répondu *niet* à la demande syndicale formulée à la Table réseau de négociation d'œuvrer en commun pour rendre le régime de retraite de l'UQ plus apte à affronter à long terme les revers de conjoncture du... court terme!

Depuis que l'on sait que le déficit de solvabilité n'était plus que de 11 M\$ au 31 décembre 2003, on s'est dit à bon droit que le régime pouvait bien choisir le 31 janvier 2004 comme date de son évaluation actuarielle, et ainsi obtenir le déficit *zéro*. Et tant qu'à y être, ne rien changer du tout!

### Tout le risque aux participants

On sait que le coût normal du régime est de 17,5 % de la masse salariale, même si l'on ne paie que 14 % en 2004 et qu'on s'est engagé à ne payer que 15 % en 2005. C'est dire, si l'on continue la pratique des années de vaches grasses, de s'offrir un rabais de cotisation en cannibalisant les rendements du régime (0 % en 2000, -5 % en 2001, -7 % en 2002, +13 % en 2003, ? en 2004).

La sagesse et le sens des responsabilités voudraient qu'on passe dès maintenant à 17,5 %, pour commencer à constituer un « coussin » qui permettrait éventuellement d'absorber le prochain choc, qui ne tardera pas, c'est écrit dans le livre de la Bourse. Le Comité de retraite de l'UQ était en réunion pour en débattre (19 mars) au moment d'aller sous presse...

On ne répétera jamais assez que les employeurs de l'UQ jouent avec le feu sur le dos des participants du régime. Car leur engagement financier *paritaire* dans le régime s'arrête à 9 % si la cotisation nécessaire devait dépasser 18 %, ce qui sera le cas s'il y a le moindre déficit. Une étude de probabilités menée il y a deux ans par les actuaires à la demande du régime établissait à 25 % le risque de voir la cotisation bondir à 31 % (en moyenne) au moins une fois durant la décennie. Quelques « élastiques » attachés aux hypothèses actuarielles ont réduit ce risque à... 18 %.

En répondant par la négative à la demande commune des syndicats du réseau d'amender la structure financière du régime pour le rendre moins « coûteux » (voir le *SPUQ-Info* de février), les employeurs ont également rappelé le refus de l'UQ de renoncer à sa participation limite de 9 %!

### Des fiduciaires néanmoins vice-recteurs aux finances

De toute évidence, il y a un lien entre les décisions prises par le Comité de retraite de ne pas fixer la cotisation à la valeur requise et la position d'immobilisme maximal affichée par les employeurs de l'UQ à la Table réseau de négociation. Ce vase communicant s'appelle la Commission de l'administration de l'UQ, présidée par le siège social.

C'est elle qui donne mandat aux représentants employeurs à la Table réseau de négociation, là où peut être amendé le régime. Et au moins huit de ses membres siègent au Comité de retraite de l'UQ, là où l'on fixe le taux de cotisation. On est proche du conflit d'intérêts dans ce jeu à porter deux chapeaux. On est plus enclin à être vice-recteur chargé des finances que fiduciaire d'un régime avec ce que la Loi prévoit de responsabilités. À moins qu'on se dise que les pots cassés seront le lot du vice-recteur suivant... □

### Membres « patronaux » et néanmoins fiduciaires du Comité de retraite de l'UQ

UQAM	Mauro Malservisi	vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives
UQTR	René Garneau	vice-recteur à l'administration et aux finances
UQAR	Daniel Bénéteau	vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration
UQAC	Martin Côté	secrétaire général
UQO	Hélène Grand-Maître	vice-rectrice à l'administration et aux ressources
UQAT	Luc Bergeron	vice-recteur aux ressources
TÉLUQ	Robert Maranda	directeur des affaires administratives
INRS	Jean Lavoie	directeur de l'administration et des finances
ÉTS	Robert Nelson	directeur de l'administration
ÉNAP	Louise Laflamme	directrice du Service des finances
UQ	Michel Quimper	secrétaire général

## *La mutation de l'Université : enjeux et débats (4)*

# On demande gestionnaire d'une fin de partie : être savant peut être un désavantage

Charles Halary  
Département de sociologie

Georges Leroux a caractérisé avec justesse, dans le *SPUQ-Info*, la pertinence de l'université libérale dans son article intitulé *Facultés inc...* : « ...c'est la victoire des savants sur un cénacle de professions ». Cénacle est un terme bien choisi. C'est une salle à manger, celle de l'étage supérieur qui domine la situation. Les professions de cette époque nobiliaire mangeaient la laine sur le dos du pauvre monde. Dans ce cénacle figuraient les curés tancés par Voltaire, ceux qui récitent par cœur leur catéchisme, les médecins, décrits par Molière, ceux qui vous guérissent de la vie par la mort, et les hommes de loi, ceux par lesquels un menu incident devient vite un péché mortel.

À peine créées au Moyen Âge, l'Église avait délaissé les universités savantes pour des séminaires homophiles scolastiques et thomistes. Les universités étaient sensibles aux croyances orientales dont celle de la quête de l'infini du savoir par les mystères des jeux de l'esprit. Cette idée universitaire permettait au catholicisme européen de produire ce message acceptable pour tous les êtres humains et qui s'exprime ainsi : il existe un grand livre de la connaissance humaine et chacun peut y avoir accès avec un peu d'efforts. D'autant plus que ce livre est à écrire et qu'il n'a pas de fin prévisible. C'est ce qui a permis peu à peu de voir s'y agréger la science naissante et la croyance dans un progrès collectif du genre humain. Collectif voulait dire : les femmes et les hommes ensemble unis dans ce même mouvement. L'université est donc une utopie féconde, comme le sont les hommes et les femmes ensemble. Elle a accepté les idées nouvelles et elle en a produit elle-même avec beaucoup de générosité. Générosité consistant à dispenser et non pas à vendre.

Tout cela était peu digeste pour les cénacles de ces professions particulières. L'utopie universitaire, aussi belle qu'inaccessible, un peu comme le ciel étoilé, leur paraît ingérable. Quelle drôle d'idée, en effet, celle qui consiste à utiliser nos facultés pour engendrer de la pure pensée. Ces penseurs ne seraient que des professeurs qui ne peuvent distinguer de l'homme que ce qui sépare, au bas de leur dos, des parties plus ou moins charnues. Comme des perroquets, les professeurs répètent la même chose avec pour seul alibi la pédagogie. Terrorisés par ces attaques

sous la ceinture, les professeurs sont devenus des chercheurs et même des créateurs. Généralement, ils savent qu'ils se cherchent surtout eux-mêmes, mais préfèrent ne pas l'écrire dans leur CV, mais que la création leur permet de se retrouver. Ceux qui ont trouvé toutes les solutions sans les chercher, les néo-professionnels, sont des gens d'ordre apparent, aux actions garanties, aux assurances jamais démenties, alors que les professeurs, ceux qui restent dans ce campement déserté, ne sont que des corps constitués de matière spirituelle, parfois syndicalement, dont les produits ne sont jamais finis.

Autrefois pas peu fiers de l'infini, les professeurs expérimentés d'aujourd'hui, un tantinet portés sur la retraite anticipée, n'arborescent pas le retour d'âge en bandoulière mais directement sur leur carte d'assurance-maladie. Gérer sa fin dans une carrière et devenir plus sage qu'une image fixe, telle est la somme ou le solde, et le reste suit. Les jeunes espoirs académiques, aguerris par des contraintes apparemment professionnelles, se demandent comment les vétérans ont pu se laisser abuser, qui par Staline, qui par Mao et même par un certain acteur de série B du nom d'Enver Hodja, ou un vampire nommé Pol Pot, tout en maintenant un regard outré sur un confrère en politique, bien moins sanglant pourtant, mais doté d'un ronronnant nominatif : Ronald Reagan. Pouah! Voici le père du néolibéralisme! Alors, ces militants qui ont laissé passer dans leurs bibliothèques et leurs neurones les plus grands criminels de l'histoire politique sont en train de crier au loup après le passage des Huns en voyant entrer une belette dans leur bureau. Tout cela conduit les jeunes professeurs à se concentrer sur leur survie.

Georges Leroux a bien raison. Les savants sont vaincus. Les cénacles ont en masse des TV dinner/Star Académie en réserve dans leurs cuisines des idées. Plus rien n'est devenu indigeste pour les administrateurs qui sont passés dans les merceries de la gestion de la novlangue. Les gestionnaires sont devenus les figurants médiocres du théâtre des opérations sociales, ceux dont tout le monde a besoin. Ils ont numérisé les opinions en brins d'information que des machines, espérons pour eux, reconstruiront en « prêt-à-gérer ». Même un philosophe recule au bord de la direction de la cité devant le professionnalisme du gestionnaire. La génération militante qui a vanté le socialisme réel, celui qui cassait des œufs pour faire des omelettes avec des coquilles humaines, s'accroche aux balustres nationales. On attend la vague populaire, la prochaine... celle d'après

la retraite. Alors qu'il s'agit de défendre le savant dans une négociation avec le commerçant, le vieux militant éthique décide que la monnaie d'échange n'existe pas, de sa main droite, tout en s'assurant que sa convention collective comporte une augmentation salariale, de sa main gauche, maladroitement pragmatique. Oh non, ce n'est pas marchander que négocier! La marchandise, c'est les autres.

Un gestionnaire ne s'inquiète pas de ces états qui pourraient être ceux de l'esprit qui se cherche. Il donne des règles à suivre, des formules à remplir et des livrables à délivrer. Perclus de regrets dans les cimetières des lendemains qui déchantent, les militants d'hier regardent passer les gestionnaires d'aujourd'hui. Fixement. Certains changent de costume pour aller voir de l'autre côté (on appelle cela défroquer). La vraie vie quoi.

L'UQAM, par son recteur, un ancien du trotskysme orthodoxe, avait considéré en 2002 que l'hôtel de luxe du Cirque du Soleil devait nous faire revivre les thermes de Rome sur la Place des Arts. Avec Daniel Lamarre (PDG du Cirque du Soleil-ex-TVA et de l'Institut Hexagram), l'UQAM allait diriger l'opération du siècle au coin des rues Saint-Urbain et Sherbrooke. Et puis plus rien. Guy Laliberté, le véritable patron du Cirque du Soleil et l'une des grandes fortunes du Québec, avait décidé de mettre son nez rouge ailleurs. Silence déçu au sommet de l'UQAM. On construit quand même le pavillon de biologie avec le soutien des banques mais l'UQAM assume tous les risques, car l'État ne paye plus. Pendant ce temps, l'UQAM laisse un projet créatif de professeurs-chercheurs et artistes, l'Institut Hexagram, sous le contrôle du même Daniel Lamarre qui nomme un de ses féaux comme directeur général, Alban Asselin, spécialiste des relations publiques pour des entre-prises de bière et de pâtes et papiers. Un projet financé sur concours par des fonds publics, créé par des professeurs de l'UQAM et de Concordia et finalement contrôlé par des hommes d'affaires du privé, voilà le résultat d'une prise de position sans équivoque. Guy Debord, dans la *Critique de la société du spectacle*, avait annoncé la généralisation de ces moeurs... avant de s'en aller. Une assemblée générale de chercheurs universitaires est maintenant un lieu où le PDG donne des ordres et félicite ses collaborateurs avec les techniques apprises dans la firme de relations publiques National.

Ces moeurs ont été propagées dans le secteur public sous un gouvernement péquiste qui ne nous a pas donné un pays mais nous a enlevé les moyens de faire de bonnes universités savantes. Dans un pays épuisé par le vieillissement, l'exode rural, la précarité et les horaires aberrants de travail. Ces idées sont reprises de manière systématique par le mouton conservateur Charest, devenu agneau libéral. Les ingénieurs en sont dégoûtés et ne veulent plus entendre le terme *réingénierie* pour désigner la soumission du public au privé. Champion dans ce genre d'exercice, un vendeur de voiture s'était hissé au sommet de la pyramide du financement

(SGF) de toute la société québécoise. Cool. Enfin un grand bourgeois qui s'est fait tout seul, bien de chez nous. Un gars so-so-solidaire. Ce Blanchet, une fois débarqué, fortune faite, se retrouve consultant chez les altermondialistes, sans doute pour se blanchir avec espoir de retour. Son exemple est largement suivi : les comptables d'entreprises de gestion immobilière, les relationnistes des firmes de bière, les professionnels des montagnes russes boursières... Une foule avide de donner des ordres. Sans pudeur, ces émules de Duplessis relookés par les agences de communication, viennent voir les savants pour leur dire que savoir et puis, ils reviennent pour dire comment, où et quand. En partenariat, que nous dit la direction de notre université d'État : prenez position! De classe nostalgique ou sexuel onirique? C'est rose ou vert, couleurs tendance. Ni rouge, ni noir, a dit le conseiller en relations publiques. Celui qui a réponse à presque tout sauf l'essentiel. Vous demandez pourquoi on laisse le Cirque indiquer la position du soleil aux savants. On vous répond que vous n'avez pas, sale snob, mis votre faux nez rouge sur votre appendice nasal.

Ce n'est pas du libéralisme ou de l'étatisme, archéo ou néo, que cela. C'est de la bêtise. C'est un mal néanmoins curable par de savants exercices. Hélas, les savants ne sont plus des battants. Et les militants ne veulent plus être des savants. C'est alors que le « *je me souviens* » autistique des plaques d'immatriculation automobile pourrait prendre un sens.

La première action collective qui avait précédé la tranquille révolution québécoise avait été de liquider le syndicalisme d'affaires et le corporatisme. Les voilà revenus. Grand format pour remplacer le King size. Aujourd'hui, le partenariat privé-public consiste pour les politiciens à donner de l'argent public aux patrons du privé pour gérer les ambitions des universitaires.

Que peut-on opposer à cette pantalonnade? Très simple : un projet public qui utilise 100 % de l'argent public et ne s'associe au privé qu'au moment où celui-ci donne de l'argent réel, comme aux États-Unis. Ensuite, comme l'université concentre les forces savantes de notre société, il suffit d'ordonner au privé ce qu'il faut faire (affaire de négociation). On appelle cela du réformisme social. Cela vaudrait mieux que les vociférations antilibérales qui pavent la route aux aigrefins de la finance et aux contrats bidons des agences de publicité tant fédérales que provinciales. Mais au fait, que veut dire public? Eh bien c'est un mot d'origine latine qui est lié à la démocratie de l'époque où on doit montrer un pubis poilu adulte pour voter sur l'agora (allez voir le Robert étymologique). Mais s'il n'y a rien de montrable! Alors, il faudrait jouer « *Fin de partie* » de Beckett à la sortie d'un CA de l'UQAM et laisser la place à d'autres, mieux dotés. L'Église avait inventé la propagande avant de s'effondrer. Notre Université a recours aux relations publiques où le terme savant s'applique uniquement aux animaux dressés. Après Beckett, c'est Orwell qui pourrait inspirer une cure de désintoxication. □

## La (re)configuration facultaire : le débat est engagé

---

Jacques Pelletier  
Président

---

Tenue un temps sous le boisseau, la question de la reconfiguration facultaire figure maintenant à l'ordre du jour des instances supérieures de notre établissement. C'est ainsi qu'un Énoncé d'orientation pour le développement facultaire doit être déposé à la prochaine réunion de la Commission des études, prévue le 23 mars 2004. Ce document devrait servir de guide dans les travaux du groupe d'étude créé par la vice-rectrice à l'Enseignement, à la recherche et à la création sur cette question. Il devrait également contenir des balises destinées à encadrer la réflexion institutionnelle sur cet enjeu, balises d'ailleurs réclamées depuis quelque temps par plusieurs intervenants dans ce dossier.

Pour sa part, le groupe de réflexion mis sur pied par le SPUQ s'est réuni à deux reprises jusqu'ici. Il a décidé de regrouper

les travaux de ses membres dans un prochain cahier d'*Analyses et discussions* qui devrait paraître début avril. Cette publication est conçue comme un outil de réflexion en vue de la tenue d'un forum qui aura lieu le mercredi 7 avril, en après-midi, à la salle D-R200 du pavillon Athanase-David. Le forum, ouvert à toutes et à tous, prendra la forme de deux tables rondes réunissant des membres du groupe de réflexion et des intervenants appartenant aux unités où cette question est activement débattue. Le « programme » sera inclus dans la distribution du Cahier d'*Analyses et discussions* prévue début avril.

On trouvera, par ailleurs, dans le *SPUQ-Info* les contributions d'Yves Gingras, de Georges Le Bel et de Guy Ménard qui apportent des éclairages différents sur la question. Nous publions enfin les « programmes » des divers candidats qui ont manifesté leur intérêt pour les postes de doyens qui font actuellement l'objet d'une consultation à l'UQAM. On y retrouvera aussi des éléments de réflexion à prendre en considération dans ce dossier qui risque de nous occuper au cours des prochains mois. □

## Des facultés affaiblies? Réflexions sur le Rapport Jébrak

---

Yves Gingras  
Département d'histoire  
Directeur du CIRST

---

Le 17 octobre dernier la vice-rectrice à l'Enseignement, à la recherche et à la création, Mme Danielle Laberge, confiait à Michel Jébrak, professeur au Département des sciences de la terre et de l'atmosphère et vice-doyen à la Recherche de la Faculté des sciences, le mandat de « faire le point sur les tenants et aboutissants, sur les plans académiques et administratifs, de la demande de retrait du Département d'études littéraires de la Faculté des lettres, langues et communications », qui avait été créée en 1997 à partir de la Famille du même nom. Le 4 décembre, soit à peine trois semaines plus tard, le professeur Jébrak remettait son rapport, que la vice-rectrice a rendu public à la fin du mois de janvier.

Avant d'analyser le contenu de ce rapport, il me semble du plus haut intérêt de rappeler brièvement le contexte qui lui a donné naissance, de façon à réaliser l'incroyable fuite en avant que propose le rapport pour régler un problème local mal identifié. Pour des raisons qui n'ont jamais été énoncées

clairement à l'ensemble de la communauté universitaire (et que le Rapport Jébrak n'éclaire pas davantage alors que cela était sa fonction première), le Département d'études littéraires annonçait en septembre 2003 son intention de « quitter » sa Faculté et d'envisager une autre affiliation. Dans toute institution normalement constituée, une telle demande émanant d'un département composé de 35 professeurs (soit environ 3 % du corps professoral de l'UQAM) aurait dû se régler relativement facilement, en précisant d'abord la nature exacte des problèmes pour voir s'ils relèvent de dysfonctionnements importants au sein de la Faculté incriminée ou de simples frictions habituelles au sein des organisations. Pour ne pas que l'on puisse croire qu'il s'agit là d'abstractions naïves, prenons un cas concret. Il y a trois ans, un département de l'Université de Toronto avait, pour diverses raisons qu'il importe peu ici de détailler, décidé, après de multiples discussions internes, de changer de Faculté. Le directeur a alors entrepris diverses négociations avec les deux Facultés impliquées et s'est finalement entendu sur un processus de transfert. Le tout a été fait sans crises et, surtout, sans que l'on tente de chambarder toute l'université, bien que le transfert ait évidemment demandé un certain travail administratif et que la Faculté « perdante » eut préféré garder le département en son sein.



Au lieu de suivre une telle voie et de limiter la discussion au niveau local, comme cela s'imposait, on a laissé pendant deux mois le directeur du Département d'études littéraires se promener avec son bâton de pèlerin pour envisager rien de moins que la création d'une toute nouvelle faculté qui répondrait enfin à *ses* besoins. Pendant que l'écrasante majorité des professeurs de l'UQAM vaquaient à leurs occupations d'enseignement et de recherche, des rumeurs circulaient que certains directeurs se mettaient à refaire le monde (réactivant ainsi des réflexes des années 1970?), en découpant l'université selon leur bon vouloir et leurs affinités électives, certains sans mandat explicite de leur assemblée départementale! Les rumeurs circulaient que tel ou tel département avait voté son départ de la Faculté des sciences humaines (alors qu'il n'en était rien), pendant que des « documents de réflexion » circulaient, proposant déjà des « objectifs » au nouveau regroupement... Dans l'enthousiasme de l'action spontanéiste, on oubliait allègrement qu'avant de redéfinir les structures d'une organisation lourde et complexe comme une université sur le coin d'une table (de restaurant?) – ou dans une réunion de sous-sol – comme a tenté de le faire le directeur du Département d'études littéraires, entouré de collègues bien intentionnés de quelques autres départements sans mandats précis et choisis on ne sait trop sur quelles bases ( que l'on dit, bien sûr, « épistémologiques »...), on devrait d'abord se renseigner sur la façon dont fonctionnent les universités « normales » à travers le monde.

C'est donc dans un contexte de confusion totale que la vice-rectrice mandate notre collègue Jébrak pour faire le point sur la situation et calmer le jeu au moment où il semble s'emballer.

---

### De la théorie du chaos à la tectonique des plaques

Après seulement trois semaines d'enquête, le professeur Jébrak remet donc un rapport de 14 pages dans lequel il propose rien de moins que la restructuration complète des Facultés (sauf celle des sciences)! À la lecture de ce document, une question surgit d'emblée: comment un problème *local* au sein d'un département mécontent de ses relations avec les autres composantes de sa Faculté a-t-il pu, en trois semaines, se transformer en problème *global* mettant en cause les structures mêmes de l'UQAM? Il est difficile ici de ne pas évoquer le fameux « effet papillon » qui a rendu populaire la théorie du chaos: le battement d'ailes d'un papillon en Amérique du Sud peut engendrer, quelques semaines plus tard, une tornade au Japon! De façon analogue, on semble ici en présence d'un tel effet: en décidant de papillonner d'une faculté à l'autre, un département aurait déstabilisé l'ensemble de la structure uqamienne! Mais avant d'invoquer la « non linéarité » des systèmes complexes, il faut peut-être se demander s'il ne s'agit pas plus simplement d'une absence de direction de

la part de la Direction, un silence qui est venu légitimer de curieuses façons d'agir. L'auteur du rapport semble en convenir lorsqu'il écrit (après avoir tout concédé!) que « la manière de procéder par déclaration unilatérale ne saurait constituer un précédent » (p. 2), ce que, bien sûr, il est devenu puisque le Département de théâtre veut maintenant sa propre école et celui d'histoire de l'art se cherche des partenaires...

Mais voyons plus en détail le contenu du rapport Jébrak qui, à mon avis, donne toute son ampleur au battement d'ailes du Département d'études littéraires.

Sans jamais identifier précisément les causes immédiates de la crise déclenchée en septembre 2003, l'auteur rappelle simplement que le « malaise » remonte aux origines de la Faculté – créée « très rapidement » en 1997 – tout en admettant du même souffle que cette faculté « a fonctionné sans problèmes depuis sa formation » (p. 3-4) et que son histoire sereine « a permis le développement de ses trois composantes » même si elle n'a pas su « porter des projets forts et intégrateurs » (p. 12). Sans plus d'analyse, il conclut que rien ne pourrait « justifier le maintien de cette structure, même à court terme » (p. 4). Pris dans le tourbillon des opinions personnelles qu'il confond parfois avec des prises de position départementales<sup>1</sup>, le professeur Jébrak croit percevoir « un clair consensus pour changer de structure » (p. 2) et même « un *momentum* de changement » (p. 14). Mieux: « on souhaite aller vite, éviter les périodes de transition » (p. 14). Mais justement, ralentissons et revenons à la p. 3 du rapport qui nous dit qu'après « *cinq mois de travail* et un comité d'implantation », la création des Facultés « s'est faite très rapidement en 1997 », empressement qui semble avoir nui à la cohérence des différents ensembles facultaires. Or, on propose ici après seulement *trois semaines d'analyse* et sans réflexion approfondie de refaire les facultés! Quoi que l'on puisse penser du passé et du contexte de création des Facultés, comment peut-on sérieusement proposer d'agir vite et sans « transition » alors que la plus grande confusion demeure ? S'il est vrai qu'un papillon excité peut battre rapidement

---

1. Ainsi, il écrit que « le Département d'histoire est très motivé pour participer à une nouvelle Faculté » et qu'il « se reconnaît de fortes affinités avec les Départements d'études littéraires et de sociologie, ainsi qu'avec le Département de sciences politiques » (p. 7). Ici l'auteur du rapport a confondu les vues personnelles du directeur avec celles de l'assemblée départementale qui ne s'est jamais prononcée formellement sur de telles questions. Nul besoin de rappeler qu'à l'UQAM les assemblées départementales sont souveraines et qu'elles s'expriment par l'adoption de propositions dûment votées. Ainsi, la seule proposition émanant de l'assemblée du Département d'histoire, et votée le 6 février dernier, demandait un moratoire sur toute discussion de recombinaison de faculté avant que la direction ne propose un plan d'ensemble.

des ailes, il faut rappeler que dans toutes les universités les mouvements de Facultés sont plutôt comparables à la tectonique des plaques, chère aux géologues, structures très inertielles et qui bougent lentement... À preuve : a-t-on déjà vu des universités changer leurs facultés chaque cinq ans comme on change des programmes d'études?

Le Rapport Jébrak, comme d'ailleurs plusieurs discours qui circulent sur la « taille optimale » (ni trop petite ni trop grosse!) des Facultés, repose sur une conception implicite de l'équilibre entre facultés qu'il convient de discuter, car elle n'est fondée sur aucune analyse sérieuse du fonctionnement réel des Facultés dans les autres universités nord-américaines. En effet, sans que l'on sache pourquoi, l'auteur du rapport prend pour acquis que des Facultés doivent être de taille relativement égale (p. 10) et que la création de grandes facultés refléterait un développement « conservateur » (p. 12). Or, rien de cela ne reflète le fonctionnement réel des universités. La plupart ont à la fois de grandes facultés et des facultés professionnelles d'une seule entité (droit, agriculture, etc). L'Université York, par exemple, a une Faculté des arts de 16 départements et une Faculté de *Fine Arts* de 7 départements plus une Faculté de droit (ou Ecole de droit), etc. L'Université de Sherbrooke a une Faculté de lettres et sciences humaines composée de 7 départements. Enfin, l'Université de Toronto a une très grande Faculté des arts et sciences, tout comme l'Université de Montréal. On pourrait multiplier les exemples, mais au delà de cette diversité on constate que toutes ces structures sont stables et résistent aux inévitables frictions entre départements à la recherche de ressources limitées. Pourquoi?

---

#### **Petite mécanique statistique des fluctuations... et des conflits**

---

Pour répondre à cette question, il faut revenir à des considérations générales. Après avoir invoqué la théorie des systèmes dynamiques et la tectonique des plaques, il convient de rester sur le même registre et de faire appel à la mécanique statistique, science essentielle à l'étude des systèmes de  $N$  particules. Cette théorie nous enseigne en effet que les petits ensembles sont beaucoup plus soumis aux lois de la fluctuation statistique que les grands ensembles et sont donc plus instables. De façon générale, la fluctuation est de l'ordre de la racine carré du nombre. Cette règle fournit donc une façon d'évaluer la stabilité d'un système. Ainsi, dans un système à 4 composantes, la fluctuation probable est de 2, soit la moitié de l'ensemble, qui est donc très instable. Mais si le système comporte 16 unités, la fluctuation probable est de 4, et le système est déjà beaucoup plus stable et peut garder sa cohésion malgré le « départ » de quelques particules....

Il s'agit ici bien sûr d'une analogie, mais on aura compris que la règle de la fluctuation éclaire très bien la dynamique des départements et des facultés : il est plus facile de gérer une crise (fluctuation) dans un grand ensemble que dans un petit. On peut même invoquer cette loi très simple pour expliquer que les crises dans de petits départements ont entraîné le plus souvent leur fermeture et le transfert du personnel dans de plus grandes entités pour les « absorber » dans un grand ensemble à l'effet stabilisateur (exemples : Institut d'études médiévales, Département d'études anciennes et médiévales, Institut d'histoire et de sociopolitique des sciences, tous trois de l'Université de Montréal et de trop petite taille pour absorber une crise interne; plus près de nous: Département de physique de l'UQAM). À l'inverse, les grandes structures survivent plus facilement au départ d'une composante, alors qu'un tel départ déstabilise encore davantage les petites unités.

Ce modèle s'applique autant aux Facultés qu'aux départements: les Facultés à une seule composante (le plus souvent liée à une profession) sont stables, car elles ne peuvent se chicaner avec personne. Une Faculté à deux est le montage le plus risqué en cas de désaccords majeurs. Par contre, une Faculté comprenant par exemple 9 départements (ce qui est encore loin des grandes Facultés nord-américaines) aura plus de chances d'absorber une crise moyenne en cas de coalition de deux ou trois départements mécontents. En d'autres termes : alors que les petites entités (départements ou facultés) sont condamnées à une solidarité sans faille si elles ne veulent pas exploser, les grands regroupements peuvent survivre à la confrontation des points de vue et aux frictions inévitables au sein des organisations. À la lumière de ce modèle – et surtout, plus sérieusement, de l'expérience de l'ensemble des universités nord-américaines – on ne voit pas en quoi le simple ajout d'une unité à la Faculté des sciences humaines (qui passerait ainsi de 9 à 10) conduirait à une faculté « surdimensionnée avec risques d'inefficacité et d'instabilité » comme le prétend l'auteur du rapport (p. 2) sans plus d'explications. En fait, toute l'expérience du fonctionnement de l'écrasante majorité des universités en Amérique du Nord atteste du contraire : la stabilité des grands ensembles est mieux assurée que celle des petits regroupements qui sont, on l'a vu, structurellement instables.

Il est important de rappeler que sur le plan intellectuel, l'appartenance à une Faculté n'empêche nullement, en principe, les projets académiques interdisciplinaires ou interfacultaires qu'un département ou groupe de recherche voudrait entreprendre avec une ou des unités de son choix. Il faut donc éviter de confondre administration et épistémologie.... Ce qui, notons-le au passage, permet ainsi

---

d'éviter de faire de Anthony Giddens, grand sociologue britannique, un épistémologue canadien<sup>2</sup> (p. 13)...

Il ne faudrait surtout pas associer de trop près structures facultaires et projets intellectuels, car si ces derniers sont trop précis ils risquent d'évoluer rapidement et de remettre en cause la structure de la Faculté après quelques années seulement. C'est pour cette raison que les liens sont plus lâches même s'ils existent : génie, science, sciences humaines, etc. constituent les Facultés habituelles, car elles définissent de vastes domaines du savoir qui ont une certaine homogénéité et peuvent s'adapter aux changements de paradigme ou de mode de production du savoir. Mieux vaut donc s'en tenir – au « risque » d'être taxé de « conservateur »... – à la solution depuis longtemps adoptée un peu partout et qui a fait ses preuves : garder un couplage souple entre les questions de structure organisationnelle et les questions proprement intellectuelles laissant à ces dernières la liberté de s'incarner dans des *programmes* qui évoluent plus rapidement que les structures facultaires et peuvent changer plus souvent sans créer trop de remous. Car ici comme ailleurs la magie des mots ne pourra rien régler : il ne suffira pas de parler de Facultés de « culture et société » ou, pis encore, de « sciences cognitives » pour faire disparaître par enchantement les inévitables problèmes organisationnels.

---

#### **Prenons position : il est urgent de ne rien faire!**

---

Quoi qu'il en soit des détails concernant la recomposition possible des Facultés – et il y aurait encore beaucoup à dire sur de nombreuses affirmations contenues dans le rapport concernant le fonctionnement des Facultés –, il demeure que dans le contexte actuel de confusion et de précipitation, *il est urgent de ne rien faire*, pour reprendre l'expression employée par mon collègue au Département d'histoire, Michel Hébert, lors de la discussion ayant porté sur ce

rapport à la dernière assemblée départementale (le 6 février 2004).

Il faut d'abord attendre que les principaux acteurs impliqués dans ce dérapage reprennent leurs esprits. Et s'il faut vraiment repenser l'organisation de l'UQAM (encore une fois?), alors il est du devoir de la direction actuelle de diriger et de proposer *d'abord* un plan *global des structures existantes* qui mette en relation, par exemple, les Facultés avec les Instituts – structures récentes et plutôt floues sur le plan organisationnel – sans parler de l'éventuelle intégration de la TÉLUQ.

Enfin, petit détail conjoncturel : l'UQAM étant en pleine campagne de financement, est-ce vraiment le bon « timing » de se lancer dans une discussion des structures pour des raisons aussi vagues que celles invoquées (« l'occasion » que fournirait le « cas » du Département d'études littéraires) et donner l'impression que l'université est instable et ne sait pas où elle va au moment même où elle sollicite des fonds pour réaliser des projets académiques? A-t-on assez d'énergie et de ressources spécialisées au sein de cette institution pour mener de front de grands projets académiques, une campagne de financement, l'intégration de la TÉLUQ et une restructuration complète des Facultés?

Je laisse aux esprits sobres le soin de répondre... □

---

2. Dans l'empressement de la rédaction du rapport, l'auteur aura probablement confondu Giddens avec Michael Gibbons. Ce dernier est bien « canadien », mais il n'est pas « épistémologue ». Il est plutôt expert des politiques scientifiques et de l'économie de la R&D et premier auteur du célèbre volume, *The New Production of Knowledge* (Sage, 1994), consacré aux transformations récentes des modes de production des savoirs.

### *En pleine possession de nos facultés*

## **Quelques réflexions sur la réalité facultaire de l'UQAM et son évolution**

---

Guy Ménard  
*Département des sciences religieuses*

---

*Ce texte, dont je suis le rédacteur, est néanmoins, d'abord et avant tout, le fruit de réflexions qu'ont partagées au cours des derniers mois des collègues de plusieurs départements : Jacques Beauchemin, Richard Desrosiers, Jean-Marc Larouche, Raymond Montpetit, Michèle Nevert, Nicole Paquin, Jacques Pierre, Max Roy. Il reprend en partie, par ailleurs, des éléments d'un document qui a déjà été diffusé.*

**E**n septembre 2003, le Département d'études littéraires annonçait son intention de se retirer de la Faculté des lettres, langues et communications et d'explorer les possibilités d'une nouvelle affiliation facultaire. Dans ce but, des contacts ont été établis avec plusieurs responsables départementaux interpellés par la décision du DÉL et eux aussi intéressés, pour diverses raisons, à examiner la faisabilité, la pertinence et les avantages d'un nouveau regroupement facultaire. Des rencontres se sont poursuivies en ce sens depuis l'automne dernier. Elles ont

fait surgir bon nombre de réflexions qui ont été transmises aux assemblées départementales concernées et qui, dans le contexte, méritent d'être plus largement partagées.

C'est aussi dans ce contexte que, vers la mi-octobre, la vice-rectrice à l'Enseignement, à la recherche et à la création, Madame Danielle Laberge, confiait au vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences, Monsieur Michel Jébrak, « *le mandat de faire le point sur les tenants et les aboutissants sur les plans académiques et administratifs de la demande de retrait d'Études littéraires de la Faculté des lettres, langues et communications* »<sup>1</sup>. Dans sa lettre de mission, la vice-rectrice mentionnait les principes qui devaient guider la réflexion de son mandataire, dont le premier rappelle que « l'existence des facultés repose sur des projets académiques et la volonté de l'ensemble des unités qui les composent d'y contribuer de façon explicite et collective »<sup>1</sup>.

On sait également qu'en décembre dernier le Conseil syndical du SPUQ créait un comité de travail ayant pour mandat d'entreprendre une réflexion de fond sur la problématique de la facultarisation dans son ensemble. En février 2004, le Conseil académique de la Faculté des sciences humaines mandatait pour sa part son doyen de former un comité *ad hoc* chargé de développer un chantier portant notamment sur le projet intellectuel, les orientations et l'organisation de cette faculté.

Il ressort de ce qui précède que l'on ne saurait manifestement réduire la conjoncture actuelle à la simple problématique de la relocalisation d'un département. Et encore moins, faut-il vraiment le dire, à un déraillement de l'esprit.

\*

D'entrée de jeu, il nous est apparu très clair que le fait d'amorcer une telle démarche n'avait de sens que si celle-ci permettait d'explorer la possibilité et la pertinence d'un projet intellectuel et académique facultaire plus cohérent, plus fonctionnel et plus intégrateur que celui des facultés d'appartenance des départements et programmes concernés. Et ce, tout en manifestant le souci d'éviter les lourdeurs et les irritants vécus dans le cadre facultaire actuel.

Une telle exploration nous est apparue d'autant plus légitime que le processus de facultarisation demeure somme toute fort récent, à l'UQAM, qu'il a déjà donné lieu à divers réaménagements, et qu'il génère un peu partout – il serait vain de le nier – des insatisfactions de diverse nature. Comme le rappelle opportunément le rapport du vice-doyen Jébrak, « [...] la création des Facultés s'est faite très rapidement en 1997, dans un contexte de récession budgétaire et sans évidence de réflexions stratégiques approfondies<sup>2</sup> ». Aussi, au moment où les facultés sont

invitées à soumettre à la Commission des études un premier bilan général de leur mise en œuvre, nous estimons nécessaire qu'une vaste réflexion de fond sur l'ensemble du processus facultaire accompagne ce bilan.

\*

Cette exploration nous a conduits à réfléchir à un grand nombre d'éléments, notamment en lien avec ce qu'on pourrait appeler *la taille et la cohérence optimales* d'un regroupement facultaire.

L'expérience des années passées nous amène en premier lieu à penser que, pour toutes sortes de raisons, des regroupements facultaires de taille « *moyenne* » seraient plus avantageux, plus efficaces et plus féconds, à bon nombre d'égards. (C'est d'ailleurs là, rappelons-le, l'un des motifs qui, au début du processus de facultarisation, avaient amené le Département d'études littéraires à décliner l'invitation à se joindre à la Faculté des sciences humaines.)

D'aucuns avanceront avec conviction qu'une faculté de grande taille présente un nombre non négligeable d'avantages. On invoquera en particulier le « *poids politique* » sur lequel pourrait compter une « *grande* » faculté dans le concert des facultés du même type au Québec, au Canada et en Amérique du Nord.

Un tel argument ne doit pas être exagéré. Il ne doit pas non plus faire oublier, avec cette ténacité têtue qu'ont les faits, qu'un regroupement facultaire de grande taille génère aussi, inévitablement, un nombre très réel de problèmes, de tensions et de lourdeurs dans lesquels il est difficile de voir de simples « *problèmes organisationnels* » auxquels pourraient être apportés de simples « *correctifs organisationnels* », si bien intentionnés soient-ils. C'est à vrai dire l'idée même selon laquelle la force – intellectuelle, académique, organisationnelle ou politique – d'une faculté serait nécessairement corrélative à sa taille qui doit être sérieusement questionnée. Nous estimons plutôt, pour notre part, que la force d'une faculté réside d'abord et avant tout dans la cohérence de son projet, dans la cohésion des unités qui la constituent et dans l'adhésion de tous ceux et celles qu'elle rassemble.

Il faut également questionner l'idée selon laquelle un regroupement de grande taille serait naturellement mieux en mesure de gérer les conflits et les crises qui surgissent inévitablement dans la vie des institutions. Plusieurs

1. Danielle Laberge, lettre de mission à M. Jébrak, 17.10.2003, en annexe du Rapport Jébrak, 2003.

2. Michel Jébrak, « Requête de retrait du Département d'études littéraires de la Faculté des lettres, langues et communications. Rapport à l'intention du Comité de Direction », 4.12.2003, p. 3.



départements de l'UQAM – petits et grands – ont par exemple, au fil des ans, vécu des expériences de tutelle, à la suite de sérieuses difficultés de fonctionnement interne. Et force est de reconnaître que, dans de tels cas, le retour à une situation « normale » n'a guère eu à voir avec la taille des unités en question, mais infiniment plus avec le désir de continuer à « vivre ensemble » qui y a prévalu.

Mais il importe aussi de ne pas perdre de vue que le processus de facultarisation de notre université s'est essentiellement opéré au nom d'une volonté de décentralisation des structures, des pouvoirs et des responsabilités académiques. Or, de ce point de vue, il n'apparaît pas du tout exagéré de craindre que le développement de facultés trop volumineuses, tel qu'il en existe dans d'autres universités (pour des raisons historiques qui leur sont propres et qui ne reflètent pas la tradition de l'UQAM), ne génère des déséquilibres institutionnels préoccupants et ne remette en question des consensus qui furent difficiles à établir. Ceux qui rêvent de « grandes » facultés tel qu'il en existe apparemment dans toutes les « grandes » universités de l'Amérique du Nord (à commencer par l'Université de Montréal), devraient peut-être préciser s'ils rêvent aussi de voir ces « universités dans l'université » dirigées par des doyens appartenant aux cadres de l'institution plutôt qu'au syndicat de ses professeurs.

Il n'est pas davantage insensé d'appréhender que l'existence de facultés de taille accrue ne réintroduise, fût-ce involontairement, une bureaucratisation dont la naissance des facultés a eu précisément pour but d'alléger l'UQAM, et dont vraisemblablement bien peu de gens, dans cette université, souhaitent une recrudescence. L'association d'une structure participative généralisée et déjà lourde (typique de l'UQAM) et de facultés de grande taille (caractéristiques de plusieurs universités plus traditionnelles) ne risquerait-elle pas en effet d'engendrer, si l'on ose dire, « le pire des deux mondes »? Il est en tout cas déjà préoccupant de constater que, dans plus d'un dossier, des unités de base ont souvent eu le sentiment d'être mieux comprises – pour ne pas dire mieux défendues – par les bureaux et services de l'université que par les instances de leur propre faculté.

Par ailleurs, des solutions visant par exemple à créer des regroupements plus affinitaires au sein même de facultés de taille accrue pourraient bien n'avoir pour principal effet que l'addition d'un palier techno-bureaucratique supplémentaire à un édifice qui n'en manque pourtant pas déjà. *D'aucuns, s'inspirant de la sémantique d'un autre contexte, seront d'ailleurs tentés de voir dans de telles hypothèses une sorte d'« étapisme » conduisant inévitablement, à terme – c'est-à-dire après un certain nombre d'années, de problèmes et de frustrations supplémentaires –, à des solutions enfin plus résolument conséquentes.*

\*

Mais l'expérience nous amène également à penser que des regroupements facultaires fondés sur des affinités académiques plus marquées que celles dont nous avons fait l'expérience, ces dernières années, au sein de nos facultés respectives, serait de nature à rendre possible l'élaboration de projets intellectuels et académiques plus cohérents, plus conséquents et plus stimulants. Plusieurs, certes, estimeront spontanément que la diversité même des traditions intellectuelles, des approches épistémologiques, des visées de formation et des pratiques professionnelles présentes dans nos facultés actuelles constitue en elle-même une richesse trop évidente pour être contestée. Force est pourtant de constater qu'elle a, dans bien des cas, rendu problématique – pour ne pas dire impossible – l'élaboration de projets intellectuels et académiques véritablement intégrateurs de toutes et chacune de leurs composantes.

On invoquera certes l'existence « historique », à l'UQAM comme dans plusieurs autres universités, de vastes secteurs (ou facultés) regroupant par exemple l'ensemble des « sciences humaines » ou « sociales », et ce qu'on réunit souvent sous le vocable « arts, lettres et humanités », ensemble ou séparément. Et plusieurs verront dans de telles configurations une sorte de « naturalité épistémologique » évidente, qui « va de soi ». Mais outre le fait que les regroupements facultaires actuels de l'UQAM soient loin de correspondre à une parfaite logique de ce type (les départements de Science politique et de Sciences juridiques, par exemple, ont longtemps fait « naturellement » partie du secteur des « sciences humaines »), on doit se demander si cette raison, à elle seule, emporte nécessairement l'adhésion. Tout comme il faut se demander si l'UQAM doit absolument s'entêter à gommer sa *différence* ou si elle doit plutôt continuer de *prendre* fermement *position* pour l'originalité de celle-ci. Cette seconde option semble bien être en tout cas – et il faut s'en réjouir – celle qu'a continué de privilégier jusqu'ici le processus de réflexion sur la planification institutionnelle. Il se peut à vrai dire qu'il s'agisse là du plus fondamental enjeu mis en lumière par le débat actuel, et qu'il ne fasse que prolonger, à cet égard, la dernière campagne au rectorat de l'UQAM.

\*

Dans notre esprit, une faculté est beaucoup plus qu'un regroupement, à des fins administratives, gestionnaires et politiques, d'un certain nombre de départements, de programmes, de chaires, de centres et d'instituts de recherche. Et, sauf à vider le terme de toute capacité d'inspiration et de mobilisation, il ne nous apparaît pas non plus suffisant que les partenaires d'un « projet facultaire » se contentent d'y cohabiter de manière plus ou moins abstraite, avec plus ou moins d'enthousiasme, sur le mode d'une plus ou moins grande tolérance, et surtout, peut-être,

dans une indifférence quasi généralisée à laquelle n'échappent le plus souvent que les gestionnaires académiques, en raison de leurs fonctions qui les obligent à fréquenter les instances facultaires. Il importe au contraire que tous les partenaires d'un tel projet partagent suffisamment d'affinités pour reconnaître non seulement la légitimité de leurs spécificités respectives, mais également pour apprécier réellement l'enrichissement que constitue la présence et la collaboration de chacun au sein d'un projet intellectuel et académique commun. Or force est d'admettre que c'est très loin d'être le cas dans toutes les facultés de l'UQAM à l'heure actuelle.

Une telle vision des choses s'éloigne évidemment de celles qui estiment que des facultés n'ont pas nécessairement besoin, pour exister, d'un projet intellectuel élaboré et rassembleur, et qu'elles peuvent somme toute se contenter d'être des lieux de gestion d'enveloppes budgétaires – au demeurant bien minces. Mais, à ce compte, on finit par se demander pourquoi il était si vital et si urgent de chambarder l'UQAM, et d'en créer de toutes pièces dans une université qui s'en était bien passé pendant trente ans. Nous soutenons en tout cas, pour notre part, que l'existence de telles structures n'a de sens que si celles-ci contribuent à nourrir la vie intellectuelle et à améliorer les conditions de travail de ceux et celles qui les composent, aussi bien au plan de la recherche qu'à celui de la vie académique dans son ensemble.

## Se battre pour des miettes

Georges Le Bel  
*Département des sciences juridiques*

**N**otre président a déclaré lors de la dernière réunion du Conseil syndical que la Faculté de science politique et de droit se portait bien. Je crois qu'il avait raison, mais qu'il n'a pas vu la déliquescence concomitante des départements qui la composent, même si la facultarisation n'en est pas la cause principale. Car je pense qu'à partir du moment où l'UQAM s'est transformée en boîte de sous-traitance pour l'État, nous avons perdu intérêt à nous battre pour les miettes. Je m'explique.

L'Université du Québec a été créée sur la base d'une alliance forte et paritaire entre les professeures et les professeurs et les étudiantes et les étudiants.

Pour les professeures et professeurs, cette alliance se traduisait par l'autonomie départementale dont la signification profonde était que les professeures et professeurs réunis en assemblée délibérante et tous égaux décidaient des orientations des trois composantes de leur tâche et

Ajoutons enfin, bien que cela devrait être inutile, que le fait de considérer la pertinence et l'opportunité de facultés de taille moyenne, resserrées autour de projets académiques plus cohérents et plus fédérateurs, ne saurait d'aucune manière être interprété en termes de cloisonnement frileux ou de repli timoré. Les collaborations entre les diverses facultés de l'UQAM (au plan de la recherche, de la programmation, etc.) sont déjà nombreuses, et il n'y a aucune raison que cela ne continue pas d'être le cas. Il y a même tout lieu de croire qu'un plus grand équilibre entre les facultés serait au contraire de nature à faciliter ces collaborations et à réduire la méfiance institutionnelle qui risque d'en compromettre le développement.

\*

Compte tenu de ce qui précède, on conviendra que la réflexion amorcée au cours des derniers mois, et dont ces lignes ont tenté de rendre un peu de la substance, dit pouvoir se poursuivre – dans la transparence, l'intelligence et le respect – au sein de la communauté universitaire et, singulièrement, au sein du SPUQ. Notre Conseil syndical a mis sur pied, en décembre dernier, un comité de travail mandaté pour réfléchir à la problématique facultaire – c'est-à-dire à une question qui touche l'ensemble de la vie universitaire et qui nous concerne tous tant que nous sommes. Nous nous en réjouissons – et sommes d'ores et déjà nombreux à souhaiter participer activement à cette réflexion.

devaient trouver un accommodement avec les étudiantes et les étudiants pour décider paritairement de toutes les questions touchant les matières académiques les affectant. La convention collective était garante que cet exercice se poursuivait dans le plein respect des droits de chacun et de chacune.

La valorisation de la productivité en termes de subventions de recherche a constitué un premier accroc à cette alliance fondamentale. Certaines professeures, certains professeurs étaient plus « professeurs » que les autres et pouvaient échapper à l'autogestion départementale de la carrière et à la sujétion paritaire du pédagogique en allant chercher des subventions de recherche les dispensant des lourdeurs de la décision collective et départementale... Aucun membre de l'assemblée ne pouvait s'opposer puisqu'il était susceptible d'en « profiter » un jour.

Puis, après le comité du CHANGEMENT (1997), certains départements ont voulu s'abstraire de la contrainte de la recherche de financement en s'autonomisant sous forme d'ÉCOLES (évident abus de langage, car il ne s'agissait pas d'écoles de pensée). La levée des contraintes qui

découlait de l'abandon de la parité professeur/étudiant a vite fait école. Tout le monde en a voulu.

Mais alors, on n'a pas vraiment compris qu'en proposant la facultarisation, on remettait en cause l'alliance fondamentale sur laquelle avait jusque-là reposé l'UQAM. À l'assemblée départementale autogestionnaire, où chacune des professeures, chacun des professeurs avait un statut d'égal, on a substitué une structure de REPRÉSENTATION. Les décisions seraient maintenant prises par des représentantes, représentants institués des professeures, professeurs. La directrice, le directeur de module et la directrice, le directeur de département, la chercheuse la plus performante, le chercheur le plus performant et les responsables dégrevés de tâches d'enseignement allaient maintenant décider des politiques, des attributions budgétaires et des orientations des facultés. La nouvelle alliance proposée est donc maintenant entre les REPRÉSENTANTES, REPRÉSENTANTS des professeures, professeurs et l'administration : évacuées la parité et l'autogestion, et avec elle l'autonomie départementale. Conscientes et conscients de ce glissement tectonique, les professeures et professeurs désertent les assemblées qui ne sont plus le lieu de gestion de l'acte pédagogique qui a maintenant migré dans les corridors de la faculté, où se prennent toutes les décisions qui seront par la suite entérinées en une succession de réunions formelles où tout est décidé d'avance et toute opposition traitée comme une trahison des structures ou un vote de blâme pour nos représentantes, représentants si dévoués à plein temps à la gestion de la faculté.

Il eut été possible de remettre les choses en place par un réaménagement des structures, n'eût été de l'intervention directe de l'État dans la liberté académique. Il n'est pas nécessaire de détailler ici l'histoire de cette attaque frontale contre la liberté académique et l'indépendance universitaire. En instituant les CHAIRES du Canada, l'État s'est arrogé la possibilité d'orienter directement les travaux universitaires. Dans ma faculté, ce sont les ministères de la Défense nationale (des membres ont même l'outrecuidance de se présenter en uniforme aux travaux, séminaires et colloques), et des Affaires extérieures (une fonctionnaire y dirige le principal groupe de recherche). Le Département de science politique, d'accord avec ce dévoiement de l'indépendance universitaire, reçoit cinq chaires, alors que mon Département des sciences juridiques, dont on connaît les orientations, n'en reçoit aucune.<sup>1</sup>

Dans ces circonstances, le rééquilibrage structurel n'est plus possible parce que l'équilibre a été rompu. Les chaires dotées financièrement attirent les étudiantes et les étudiants en leur offrant d'être des assistants de recherche, ce que ne peuvent concurrencer les professeures, professeurs « ordinaires » dépendant des subventions de plus en plus restreintes et ciblées en direction des centres et groupes de recherche

qui, eux, sont de plus en plus orientés étroitement parce qu'ils ne peuvent ignorer la présence massive et financièrement autonome des chaires.

Et voilà comment on transforme une institution qui s'était vouée au changement social en une officine de sous-traitance des tâches gouvernementales. Les professeures, professeurs qui refusent de participer à cette sujétion de l'université aux impératifs politiques de la gestion de l'État sont alors relégués à des fonctions pédagogiques maintenant dépréciées.

\* \* \*

Comment alors se surprendre que les jeunes professeures, professeurs ne se tournent plus vers notre syndicat pour exercer et défendre leur rôle primordial d'analyse et d'appui au changement de la société. Ils comprennent vite que dans la « nouvelle université de sous-traitance », la voie du succès et de la reconnaissance passe par Ottawa, et par l'association avec ces chaires qui conditionnent leur possibilité d'obtenir des subventions de recherche. Elles, ils ne perdront pas leur temps à investir dans les services aux collectivités ou dans l'enseignement, mais se consacreront vite à ce qui est le seul critère d'évaluation de leur performance et de leur promotion : la reconnaissance sonnante et trébuchante par les organismes gouvernementaux. Les impératifs pédagogiques sont oubliés, le paritarisme supporté comme une corvée et l'autonomie départementale comme un vestige d'un passé devenu « nonrentable ».

Comment alors réactiver l'esprit qui animait la dynamique sociale de l'UQAM? J'hésite à proposer des pistes qui pourraient sembler un retour en arrière. Mais je n'hésite pas à affirmer qu'une UNIVERSITÉ ne se justifie dans la société que par son adéquation au besoin social de comprendre notre univers relationnel et de le changer si nécessaire.

Comme syndicaliste, je récusé l'alliance mortifère qui associe les professeures et les professeurs à l'administration, nos patrons, plutôt qu'aux étudiantes et étudiants et aux mouvements sociaux, notre raison d'être. Or je crois que c'est ce qu'a représenté le processus de facultarisation initié par une rectrice qui nous venait directement de l'administration gouvernementale et qui a démissionné, comprenant qu'elle s'était fourvoyée. Démissionnent de leur pertinence sociale tous ceux qui continuent son œuvre contre l'indépendance de l'université et la liberté académique.

1. Depuis la facultarisation, plus du tiers (13) de nos professeures, professeurs a quitté, la majorité pour des raisons autres que la retraite.

## *La campagne dans les décanats : les interventions des candidats*

# Assurer l'essor et le rayonnement de l'UQAM en sciences humaines

Robert Proulx  
Doyen, Faculté des sciences humaines

Les sciences humaines se trouvent au cœur des enjeux sociaux. Je l'ai répété sur bon nombre de tribunes depuis maintenant plus de cinq ans, c'est-à-dire, depuis que j'ai l'honneur de vous servir à titre de doyen de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Dans un monde de changements sociaux et technologiques accélérés, les sciences humaines sont sollicitées de toutes parts pour contribuer à l'avancement et au bien-être collectifs. Comme universitaires spécialistes des sciences humaines, nous sommes interpellés comme jamais par les nombreux défis de paix, de justice, de démocratie, de santé, de développement individuel et collectif qui se présentent à nous. Pourtant, malgré leur pertinence et leur importance, les sciences humaines demeurent encore souvent invisibles, fortement cloisonnées, et lourdement sous-financées. J'aimerais continuer à contribuer à changer cela et poursuivre les efforts en vue d'assurer le développement et la visibilité de nos activités de recherche et d'enseignement, tant sur le plan disciplinaire que sur le plan professionnel. J'aimerais aussi maximiser les retombées de ces activités et positionner l'UQAM au cœur du progrès social. De telles visées constitueraient, en total accord avec les valeurs fondatrices de la Faculté, les objectifs supérieurs du second mandat que je sollicite auprès de la collectivité des membres de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM.

Il y a cinq ans, l'Université s'est dotée d'une nouvelle structure facultaire prometteuse pour atteindre ses objectifs

de décloisonnement et de développement, une structure favorisant l'intégration des programmes d'études, des départements, des centres, des laboratoires, des observatoires et des instituts. Comme doyen, j'ai eu à coordonner le démarrage de ce nouvel ensemble ainsi qu'à le doter de l'infrastructure et des ressources nécessaires à son meilleur épanouissement. Nous avons complété ensemble cette première étape de la vie facultaire et je souhaite maintenant franchir avec vous la seconde étape.

En bénéficiant d'un second mandat, je pourrais assurer la continuité des travaux que nous avons entrepris, en me consacrant à la consolidation de l'infrastructure et des ressources de notre collectivité en sciences humaines, pour lui permettre de poursuivre son essor et de maintenir son rang parmi les meilleures au Canada. Je viserais aussi à maximiser la concertation entre les regroupements pour favoriser le décloisonnement et l'intégration de la recherche et des études, et cela, en préservant l'esprit d'ouverture si cher à nos membres face à l'hétérogénéité des approches et des pratiques en sciences humaines, et devant la diversité des modes de production et de diffusion du savoir. Je travaillerais enfin de concert avec mes homologues du système d'enseignement supérieur pour assurer une meilleure reconnaissance et un financement accru des sciences humaines en général.

En terminant, j'aimerais remercier tous les membres de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM pour la confiance qu'ils m'ont sans cesse accordée. J'espère vivement pouvoir poursuivre cette collaboration, avec la même assiduité et la même passion que par le passé. □

## Il n'y a pas de recherche sans création

Alain Fournier  
École supérieure de théâtre

Formé au consensus, le Conseil québécois du théâtre fut mon école, alors que j'en étais le président, durant cette période active où, avec l'appui du

Regroupement québécois de la danse et du Conseil québécois de la musique, naissait le Mouvement pour les arts et les lettres, le M.A.L. L'improbable rencontre entre ces pratiques diverses autour d'un objectif commun a eu lieu, comme aussi le dialogue avec l'industrie culturelle, notamment sur les accords de libre-échange, jetant les bases de la position canadienne sur la diversité culturelle. Pour moi, la vie facultaire présente les mêmes défis, avec ses



spécificités, ses partages, ses contraintes et ses responsabilités, engageant dans la même aventure vouée au succès le chargé de cours, le professeur comme l'étudiant et le personnel de soutien.

Les organismes associatifs, sans être des ordres professionnels, sont les représentants officiels de nos pratiques de création. La défense de l'art comme pratique, pour ne pas dire comme éthique, n'est pas une chose simple, mais l'UQAM a osé se démarquer. En tant qu'artistes, pédagogues, théoriciens, gestionnaires, chercheurs, nous avons voulu défendre le savoir et la pratique réflexive qui soutiennent toute démarche de création. Ce faisant, nous avons institutionnalisé la tradition orale et le savoir centenaire des artisans, ceux qui sont la plus-value de la vie culturelle québécoise, là où sont toujours nos ateliers, nos salles de répétition, nos subventions (pour une majorité d'entre nous), les pairs qui nous évaluent et nous accordent la reconnaissance.

L'UQAM a eu cette formidable intuition de miser sur les arts comme savoir identitaire et comme compétences transversales. Le XXI<sup>e</sup> siècle lui donne raison. Les artistes du Québec ont façonné, en arts comme en culture, des identités dans la plupart des réseaux de la mondialisation, en intégrant culture et savoir-faire, technologies et mise en marché, engagement social et conscience planétaire. Les professeurs et les chargés de cours sont actifs dans les milieux artistiques comme ils sont présents dans les grands projets interdisciplinaires, tels l'Institut du patrimoine ou l'Institut Santé-Société. Ils ont créé des programmes originaux comme le doctorat en études et pratiques des arts ou le doctorat conjoint avec l'Université d'Avignon en muséologie, médiation et patrimoine. Les projets de nouveaux programmes et de partenariats ne manquent pas; en tant que vice-doyen aux études, je peux en témoigner.

Mais je sais aussi que notre faculté vit le départ de plusieurs de ses professeurs, de ses chargés de cours, de ses employés de soutien, mémoire de l'institution, piliers de segments importants des programmes. Nous sommes tous pénalisés durant cette période de transition, parce que le petit nombre de professeurs dans nos départements-écoles, où les chargés de cours représentent 60 % de la charge d'enseignement, ne permet pas d'assurer normalement une gestion adéquate, dans le respect des trois composantes de la tâche. Il y a peu d'espace-temps pour le développement, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

Pourtant, c'est le moment du développement. La reconfiguration des axes de recherche favorise les compétences transversales et les équipes inter ou multidisciplinaires. Le développement de l'UQAM en région tout comme le rattachement de la TELUQ ouvrent la porte à un rôle social de premier plan pour la Faculté des arts, dans un contexte de développement régional et national

basé sur le tourisme culturel. Les effets de la mondialisation se faisant aussi sentir en arts, où plus de 40 % de la production vise les marchés extérieurs, particulièrement en danse, il est essentiel que des liens étroits et des échanges réguliers, si possible intégrés dans les programmes, soient développés entre les départements-écoles et l'étranger. Enfin, il faut travailler avec nos collègues en gestion (tourisme culturel, gestion des arts, etc.), en sciences humaines (neurosciences et processus de création; l'expression artistique comme facteur de cohésion sociale, etc.), en sciences (culture scientifique et représentation de l'humain, entraînement et performance, design et développement durable, biodiversité et diversité culturelle, etc.), en éducation (formation de formateurs, programmes en enseignement, le rôle du maître, etc.), en langues et communications (phonétique comparée, syntaxe et logique, l'image et l'écran, l'interactivité, esthétiques virtuelles, etc.) et avec le Département d'études littéraires, quel que soit son rattachement, la poésie ayant l'art de recréer les synapses. Oui, il y a des possibilités extraordinaires à l'UQAM et les demandes d'admission dans nos programmes soulignent la qualité de notre enseignement, le rayonnement de nos chercheurs, artistes et théoriciens, l'efficacité de nos équipes.

Le décanat est une interface entre l'administration et vous. Le doyen est élu par vous tous et vous rend des comptes. Vous pouvez le destituer. La faculté ne dispose que d'un petit budget et d'un personnel limité, mais son Comité des études et son Conseil académique sont des instances incontournables, garantes de la qualité des programmes et de la transparence de la gestion. La faculté ne peut rien faire sans vous. Elle ne peut pas s'engager dans des programmes conjoints, par exemple, si vous n'êtes pas d'accord. La faculté ne siège pas au comité qui octroie les postes de professeurs. La faculté a le pouvoir que vous voulez lui donner. Nous pourrions n'être que le guichet unique des départements-écoles des arts pour le Bureau d'enseignement et des programmes, par exemple, et ça nous occuperait déjà beaucoup. Car les responsabilités diverses que représentent les instances facultaires remplissent le quotidien. Mais la faculté, c'est aussi la somme et le partage de vos projets.

Ensemble, on peut :

- intensifier les liens avec les associations professionnelles, les centres de recherche et les collègues d'autres disciplines;
- entretenir des liens soutenus et réguliers d'échanges avec l'étranger;
- jouer un rôle de premier plan comme défenseur des arts et des artistes au Québec;
- assumer ce rôle par des programmes adaptés au développement régional et par des actions concrètes dans les milieux;
- assurer le perfectionnement et la formation continue des

- artistes professionnels;
- développer une expertise internationale en enseignement des arts à tous les niveaux de formation.

Tous les départements-écoles ont vécu la transition vers la facultarisation de manière traumatisante, en craignant à juste titre qu'on ne comprenne pas les besoins spécifiques de formation, notamment les moyennes cibles et les besoins en équipements spécialisés. L'UQAM a répondu aux

besoins essentiels et les collègues des autres facultés ont soutenu les spécificités de nos programmes.

Après presque deux ans comme vice-doyen aux études, vous m'avez vu travailler. Nous avons ri ensemble, tout en faisant progresser les dossiers avec rigueur, dans le respect des opinions et des personnes. C'est dans ce climat de travail que je souhaite mettre en œuvre le mandat que vous m'aurez confié. □

## Faire rayonner les arts

---

Guy Vanasse  
*Département de musique*

---

Chers collègues,  
Chères collègues,

Le cheminement de l'UQAM des dernières années ainsi que mon parcours professionnel en tant que professeur, directeur et artiste professionnel, font naître en moi un souhait : celui d'une Faculté des arts qui rayonnerait avec autorité et accompagnerait ses étudiants dans leurs talents et leur quête de sens pour bâtir avec fierté l'Université et la carrière qu'ils méritent. Fidèle à mes convictions profondes, je souhaite contribuer à l'évolution de cette Faculté des arts. Voilà pourquoi je me propose au poste de doyen.

De nombreuses réalisations composent mon parcours professionnel. S'y retrouvent des réalisations pour lesquelles je ne peux m'attribuer l'ensemble des mérites, car ce sont toutes les femmes et tous les hommes de passion avec qui il m'a été donné de travailler qui m'ont permis de concrétiser quelques-uns de ces rêves. En 1983, en m'ouvrant la porte à titre de professeur, de chercheur créateur, d'administrateur, d'expert siégeant sur différents comités, l'UQAM m'a permis de nourrir ma carrière et je lui en suis reconnaissant. Pour plus de détails sur ma carrière, je vous invite à visiter l'adresse suivante : <http://www.guyvanasse.com/>.

Ceux et celles qui m'ont côtoyé diront que j'ai une oreille attentive, l'esprit compréhensif, que j'ai le plus grand respect des gens et de leurs compétences. J'ai toujours agi avec loyauté et transparence. Fervent leader, rassembleur, collaborateur hors pair, engagé et fidèle, j'ai le courage de mes convictions. Celles-ci me poussent aujourd'hui vers ce défi de taille que je souhaite vous voir me confier. Un défi que je veux relever avec vous, afin qu'ensemble, créateurs, interprètes, théoriciens, historiens et étudiants, nous habitions notre Faculté, heureux d'y apporter et d'y partager nos expertises. Une Faculté qui saura se distinguer,

dans le respect de l'UQAM et à l'image de tous ceux et toutes celles qui s'engageront à la composer.

L'UQAM est née, il y a plus de 35 ans, dans un contexte social bien particulier. Les bâtisseurs avaient un projet qui les ralliait. Ces gens qui ont bâti l'UQAM réagissaient contre ces structures sclérosantes des universités traditionnelles. Ils se sont inventé une Université qu'ils souhaitaient démocratique, efficace et mieux adaptée aux besoins d'alors.

Nous avons connu depuis des changements dans la structure et dans le fonctionnement de notre Université. Nous vivons maintenant dans le cadre des facultés qui la composent. Il y a eu de nombreux débats, de nombreux écrits sur ce sujet. Tous ces changements ne se sont pas passés sans heurts... Ces nouvelles structures viennent changer nos traditions, notre façon de penser et d'agir.

C'est un défi important de notre génération. Dans le respect de la continuité, il nous faudra être inventifs et novateurs afin de donner à notre Faculté toute la raison d'être que nous voudrions bien lui donner et dans laquelle chacun se retrouvera. La nature a horreur du vide et si nous ne nous bâtissons pas un lieu sur mesure, la technocratie s'empressera de nous imposer un « habit » qui nous fera peut-être moins bien...

Nous devons nous connaître mieux, nous apprivoiser. À cette Faculté à laquelle nous adhérons, il nous faudra mettre la table et en faire un lieu de discussions, de débats, d'échanges et de partages. Nous y aurons l'esprit critique développé. À cette table que je souhaite conviviale, nous devrions définir les tendances, voire les initier. Je serais désolé si des tendances étaient exclues, si des gens s'excluaient...

Nous occuperons avec autorité la place qui nous revient. Nous aurons des projets communs, multidisciplinaires, novateurs, spectaculaires à l'occasion. Nous irons vers l'extérieur. Dans un envoi destiné à tous les membres de la Faculté des arts et précédant cette parution du *SPUQ-Info*,

j'ai mentionné un exemple concret de projet rassembleur. Nous créerons des passerelles avec les milieux, les institutions, les programmes d'ailleurs. Nous ferons la promotion et nous développerons les études des cycles supérieurs. Nous serons visibles chez nous comme à l'étranger. Les artistes, les interprètes, les créateurs, les historiens, les théoriciens, les didacticiens et tout le personnel qui nous accompagne seront responsables de

notre présent comme de notre futur. Sans chacun d'eux, nous ne pourrions exister en tant que Faculté.

Je me propose de nous rassembler et de faire valoir toutes ces réalisations qui sont et seront les nôtres. Ce sera l'objet de notre fierté et j'en serai, pour mon plus grand bonheur, votre ambassadeur.

Salutations chaleureuses □

## La suite des choses

Marc Turgeon

*Doyen, Faculté des sciences de l'éducation*

Être doyen de la Faculté des sciences de l'éducation depuis cinq ans a été une expérience extraordinaire. L'éducation est un enjeu important du développement social et, dans le contexte de l'UQAM, du milieu montréalais. Je crois personnellement que la Faculté des sciences de l'éducation a un rôle essentiel à jouer compte tenu de son importance dans le paysage universitaire québécois : former des enseignants compétents, ouverts et dynamiques, contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion et soutenir les milieux dans la prise en charge de leur développement. Ces objectifs ne sont pas seulement les miens, mais ceux que partagent les membres de la FSE. Mon rôle, en tant que doyen, a été de me faire le porteur de ces objectifs et de leurs exigences en soutenant de mon mieux les personnes, les programmes et les départements dans leurs activités; de défendre avec énergie notre point de vue sur la manière d'y parvenir et les moyens nécessaires; de faire connaître ce que nous sommes hors des murs de notre Université et d'associer nos partenaires à nos actions.

Les premières années de la vie de la FSE, suivant de près l'intégration de l'ancien « secteur » au campus central, ont été marquées par une révision majeure des programmes de formation à l'enseignement, une évolution accélérée de la vie départementale et l'amorce du renouvellement du corps professoral. Nous avons su, collectivement, mener à bien ces importantes transformations tout en faisant mieux connaître à la communauté de l'UQAM nos besoins et la réalité dans laquelle nous œuvrons.

Dans les années qui viennent, je compte travailler à la réalisation des mandats que m'a confiés le Conseil académique tout en assurant la poursuite des projets que j'ai initiés durant mon premier mandat. L'entente de partenariat UQAM-CSDM, signée l'automne dernier, prévoyait la mise sur pied de quatre comités (formation initiale, formation continue, insertion professionnelle et

recherche). Ces comités déposeront bientôt leur rapport et nous pourrions amorcer la réalisation de projets concrets. La mise en place d'un laboratoire de didactique des sciences au Centre des sciences de Montréal va bon train et devrait accueillir les étudiants à compter de l'automne prochain. Ce projet s'inscrit dans une perspective plus large de développement liée à la didactique des sciences et au projet Cœur des sciences de l'UQAM. En lien avec le réseau universitaire de formation des enseignants, nous poursuivrons le développement de politiques conjointes en matière de qualité de la langue, d'évaluation des stages, d'insertion professionnelle et de formation continue. La révision des programmes de premier cycle étant achevée, nous nous attaquerons au développement des études de deuxième et de troisième cycles pour apporter les changements rendus nécessaires par l'évolution des départements et des champs d'études. Le développement du Fonds de la FSE pour l'aide financière aux étudiants, les acquisitions de la didacthèque et les projets des programmes sera également une priorité. Finalement, nous poursuivrons, dans la foulée de la création du Centre d'aide à la réussite de la FSE, le développement de services aux étudiants en lien avec leur cheminement académique.

Les lignes qui précèdent ne disent pas tout ce que le développement passé et à venir de la Faculté des sciences de l'éducation doit à chacun et chacune des personnes qui y œuvrent en ayant à cœur la réussite des étudiantes et des étudiants et le développement d'une éducation de qualité au Québec. L'élection en cours sera l'occasion de poser un jugement sur mon travail et de me donner le mandat de poursuivre. Je crois avoir fait ces dernières années ce que l'on attend d'un doyen en termes de soutien au développement, d'animation et de représentation. Mais – et cela a plus de valeur encore à mes yeux – j'ai été le témoin privilégié de l'émergence d'une faculté cohérente et dynamique profitant de l'engagement de tous. On me permettra de profiter de l'occasion qui m'est offerte ici de remercier chacun – en souhaitant obtenir le privilège de continuer à servir. □

# Pour une autre conception de la Faculté des sciences de l'éducation

Jocelyn R. Beausoleil  
*Département d'éducation et de pédagogie*

**J**e veux, en un premier temps, préciser les raisons qui m'ont amené à poser ma candidature dans la situation présente.

Il s'agit de faire en sorte qu'un choix s'offre véritablement et qu'il puisse être clairement signifié. Il serait malsain, en effet, qu'un candidat à un poste aussi important que celui de doyen d'une faculté soit élu « par défaut » en quelque sorte, dû à l'absence d'une autre partie dans le débat.

Il s'agit, également, de permettre à l'opposition de s'exprimer. Il faut donner à l'opposition une voix pour qu'elle se fasse entendre. Il faut que les opposants au régime actuel puissent se manifester, montrer leur importance, et ce, publiquement, afin qu'on puisse voir leur nombre.

Il s'agit, enfin, de proposer une meilleure direction de la Faculté des sciences de l'éducation. Il y a de nombreuses insatisfactions à l'égard de la façon dont la faculté est actuellement dirigée. Il y a moyen de faire beaucoup mieux, même en tenant compte des contraintes qui nous sont imposées par les diverses circonstances.

C'est le privilège du candidat, de celui qui s'expose au grand jour, que de pouvoir s'exprimer librement et ainsi énoncer sans ambages sa vision des choses. Je veux donc, en un second temps, indiquer ce qui est à faire comme doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, c'est-à-dire faire connaître les objectifs politiques que j'ai l'intention de poursuivre.

Il m'apparaît urgent de corriger l'important déficit démocratique que l'on observe actuellement dans le fonctionnement de la faculté. Nous faisons en ce moment l'expérience d'un autoritarisme arrogant qui n'a pas sa place dans l'Université. Le fonctionnement de la faculté doit, tout au contraire, reposer sur les représentations, les consultations, les délibérations faites de la manière appropriée, si bien que les décisions correspondent à des normes et des règles qui sont connues de toutes et de tous.

Il convient d'assurer le fonctionnement efficace et transparent des structures facultaires. Il faut respecter les juridictions propres des diverses instances intrafacultaires, comme aussi des unités académiques qui composent la faculté. Il faut refuser l'ingérence systématique dans la conduite des affaires de même que le recours continu à

des tractations secrètes. Il faut faire cesser un fonctionnement chaotique et capricieux, qui tient davantage à des lubies momentanées qu'à une vision articulée des choses.

Il importe de mettre fin à l'« attitude sécessionniste » que traduit la tendance à se replier constamment sur soi. Une telle attitude procède de l'obscur désir de se distancier du reste de l'Université. Il convient, dès lors, de renoncer à une politique de confrontation systématique et stérile qui résulte dans l'isolement et l'affaiblissement de la faculté. Il faut plutôt prendre sa place et se faire respecter dans des relations directes et franches avec nos partenaires. Il faut se mettre sérieusement au travail afin d'être en mesure d'honorer la parole donnée.

Il y a, enfin, la tâche de restaurer la fonction critique. Ce point, bien que venant en dernier, est plutôt le premier en principe. Nous n'avons pas à être à la remorque des moindres velléités de fonctionnaires du ministère de l'Éducation, velléités dont je ne qualifierai pas ici le niveau intellectuel. Nous devons conserver notre pouvoir d'initiative et en faire usage avec toute l'originalité requise. Nous avons à faire reconnaître pleinement, en toutes occasions, l'expertise qui est la nôtre et à la déployer le plus largement possible.

C'est seulement par l'exercice responsable de la liberté universitaire que nous ferons la promotion d'une conception ample et ouverte de la place de la Faculté des sciences de l'éducation dans l'Université. □

## Assemblée générale statutaire

Jeudi 22 avril  
12 h 30, Salle R-M130  
Pavillon des sciences de la gestion

Un repas léger sera servi sur place à partir de midi.



350 collègues sont âgés de 55 ans et plus, dont 26 ont plus de 65 ans

## Des propositions pour les collègues qui veulent poursuivre après l'âge « normal » de retraite

André Breton

*Département des communications  
et conseiller auprès des membres du SPUQ  
en matière de retraite et d'assurances collectives*

Lorsque vient le moment d'envoyer une invitation aux collègues âgés de 55 ans et plus pour la séance de préparation à la retraite (5, 12 et 19 2004), c'est la même surprise chaque année : la liste s'est encore allongée de quelques noms, malgré les départs à la retraite.

Visiblement, la courbe démographique se déplace encore un peu (vers le haut, vers la droite?), même si l'embauche de jeunes professeurs, professeurs finira bien par la ramener au « centre ». On observe d'autre part qu'un nombre croissant de collègues résistent aux sirènes de la retraite dite *anticipée* (entre 55 et 65 ans), que l'article 29 de la convention collective SPUQ-UQAM aménage selon le mode indemnité de départ (un an de salaire) ou retraite graduelle (trois ans à demi-tâche professorale, mais plein salaire).

Il y a des raisons, économiques ou professorales bien que personnelles, à vouloir demeurer en poste au-delà de l'âge « normal » de 65 ans; il y a aussi un discours ambiant qui annonce la rareté prochaine de relève et qui a commencé à pénétrer le milieu universitaire. Il faut donc répondre à ces préoccupations, tout en défendant, en toute équité, la liberté de chacune, chacun à déterminer le moment de sa retraite.

### Participer (en cotisant) au régime au-delà de 65 ans

C'est un fait qu'il n'y a pas de carrière professorale unique, qui commencerait vers l'âge de 30 ans et durerait environ 35 années. Il y a plutôt une grande variété de situations, avec parfois comme conséquence un faible niveau de revenu à la retraite résultant d'une entrée tardive en carrière.

Il est temps de donner raison aux collègues qui demandent que le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) mette fin au « plafond » de 65 ans, au-delà duquel on ne cotise plus au régime et on ne peut ajouter aux années de participation (chaque année additionnelle vaut 2 % lors du calcul de la rente). Bien que l'impôt fédéral (et québécois) amène le RRUQ à commencer le versement de la rente au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de l'année où l'on atteint 69 ans, il y a là un espace additionnel - entre 65 et 69 ans - où l'on

pourrait cotiser, et ainsi produire jusqu'à près de 10 % de plus en rente additionnelle de retraite. Les mordus des REER peuvent évidemment rappeler que si on ne peut actuellement cotiser au RRUQ après l'âge de 65 ans, on élimine enfin le « facteur d'équivalence » et on peut alors contribuer pleinement à son REER (maximum de 14 500 \$ en 2003 et de 15 500 \$ en 2004) et ainsi créer pour soi-même un revenu supplémentaire de retraite. Mais contribuer au RRUQ plutôt qu'à un REER rapporterait sans doute davantage, d'autant plus que l'employeur paie sa part de cotisation!

Quand on compare aux régimes gouvernementaux (les RRE, RREGOP, RRCE et RRF administrés par la CARRA), ce plafond de 65 ans n'existe pas, d'où une certaine inéquité entre collègues. Il faut dire par ailleurs que la CARRA fixe une limite de 70 % (35 années à 2 %), et celles et ceux qui sont entrés en carrière avant l'âge de 30 ans atteignent cette limite avant l'âge de 65 ans. Il faut surtout décrier ce vol qualifié que pratique la CARRA à l'égard des plus de 69 ans encore au travail : puisque l'impôt oblige au début du versement de la rente - en plus du salaire! - au plus tard le 31 décembre cette année-là (le RRUQ le fait au 1<sup>er</sup> décembre), la CARRA calcule la rente à verser mensuellement mais la confisque... aussi longtemps qu'on ne prend pas sa retraite!

### Et pourquoi pas une demi-retraite, pour commencer?

Pour bien d'autres collègues, la question financière ne se pose pas vraiment du fait d'une assez longue carrière, mais l'idée de quitter à l'âge « normal » de 65 ans leur répugne, même si la tâche professorale est de plus en plus lourde. Il existe une formule, qu'on pourrait appeler « demi-retraite », et qui est possible tant au RRUQ qu'à la CARRA.

On peut combiner à la fois les revenus de travail et de retraite, c'est-à-dire être partiellement au travail (et rémunéré en proportion) et partiellement à la retraite (et recevoir sa rente, en tout ou en partie), la limite étant que la somme des deux revenus ne dépasse pas le revenu du travail à temps plein.

Cette situation s'apparenterait à notre formule actuelle de retraite graduelle (avant 65 ans), sauf que l'UQAM ne verserait cette fois que le salaire proportionnel à la tâche professorale effective (demi-tâche = demi-salaire). Quelques rares collègues utilisent déjà cette formule, l'UQAM exigeant en contrepartie un engagement à prendre une retraite prochaine. Mais qui sait si ce ne serait pas là une formule d'avenir, pour les plus de 65 ans? □

Le renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises

## La nature particulière du travail des professeurs

Denis Bertrand

*Professeur associé, Département d'organisation et de ressources humaines*

**L**e renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises : reconnaître la nature particulière du travail des professeurs.

À la fin de l'année 2003, le Conseil supérieur de l'éducation rendait public son rapport annuel 2002-2003, intitulé *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner*.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport, j'ai effectué une analyse des résultats d'une enquête menée par le Conseil auprès des professeurs des universités québécoises. Celle-ci visait à connaître les principales transformations survenues dans le travail professoral au cours des douze dernières années en ce qui concerne les thèmes suivants : la charge temporelle de travail, l'importance relative des tâches, la modulation des tâches, quelques transformations qualitatives des tâches, l'intégration et l'articulation de celles-ci et leur aménagement pour constituer diverses configurations de travail. J'ai signé d'ailleurs une des deux études ayant servi d'assises à ce Rapport annuel, sous le titre : *Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)*.

Le but de cet article n'est pas de participer au débat en cours sur le financement des universités et sur la capacité de l'offre interne et externe au Québec à répondre aux demandes et aux besoins de recrutement des professeurs des universités québécoises au cours des prochaines années. C'est de poser plutôt une question préalable : Quelle est la nature du travail professoral et quelles sortes de personnes les universités québécoises doivent-elles recruter pour occuper les postes de professeurs répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain?

### La charge temporelle de travail

Nous constatons d'abord que l'importance de la charge de travail a peu changé au cours des douze dernières années. Tant en 1990-1991 qu'en 2002-2003, les professeurs des universités québécoises ont consacré en moyenne par semaine beaucoup de temps à leur travail, soit 46 heures, bien que la charge de travail diffère de façon importante d'un individu à l'autre.

### L'importance relative des tâches

Si l'on compare l'importance relative que les professeurs ont accordée à chacune de leurs tâches en 1990-1991 et 2002-2003, quatre différences ressortent : 1) La tâche de recherche s'est accrue en moyenne d'une heure, passant par semaine de 14,7 à 15,7 heures; 2) La tâche de services internes à l'université a, au contraire, diminué de 1,2 heure, passant de 6,9 à 5,7 heures, soit une perte de 17,4 %; 3) La somme du temps consacré à l'enseignement, à la recherche et à l'encadrement est passée de 71 % à 76 % de l'ensemble du temps de travail, soit une augmentation moyenne de 1,9 heure par semaine; 4) Les professeurs ont consacré plus de 2 heures de moins par semaine aux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> tâches, les services internes à l'université (-1,2 heure), les services externes à l'université (-0,6 heure) et le perfectionnement professionnel (0,3 heure).

### La modulation des tâches

Phénomène de première importance, tant en 1990-1991 qu'en 2002-2003, chacune des six tâches des professeurs était modulée, c'est-à-dire était d'une plus ou moins grande importance selon certaines variables individuelles et organisationnelles ainsi que selon les goûts et les choix personnels des professeurs.

### Quelques transformations qualitatives des tâches

Menant des analyses au-delà du temps et de la proportion de leur travail que les professeurs consacrent à chacune de leurs tâches, l'étude a montré aussi qu'au cours des douze dernières années les tâches d'enseignement, de recherche et d'encadrement des étudiants ont évolué dans leur nature intrinsèque et se sont aussi diversifiées et complexifiées.

En matière d'enseignement, il est établi depuis plusieurs années que les professeurs ont été appelés à desservir des clientèles de plus en plus diversifiées : « plus d'adultes, plus de femmes, plus de personnes d'origines diverses et un peu plus d'étudiants venant de milieux socio-économiques défavorisés » (Rapport annuel, p. 54). Pour sa part, l'enquête de 2003 nous apprend que les professeurs ont assuré une partie toujours plus importante (passage de 33 à 40 %) de leur enseignement au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> cycles, niveaux qui exigent, plus qu'au 1<sup>er</sup> cycle, une mise à jour continue des connaissances. De plus, s'ils ont continué à privilégier l'enseignement magistral, les professeurs ont

diversifié leurs méthodes pédagogiques et ils ont fait appel dans leur enseignement aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

En matière de recherche, face au progrès sans précédent de la connaissance et au développement de nouveaux modes de production, les professeurs se sont engagés de façon plus importante dans cette tâche, travaillant de plus en plus en équipe, participant en grand nombre à des projets subventionnés (à 78 %) et commandités (à 33 %), et faisant aussi appel à des moyens variés de diffusion. Ce sont d'ailleurs 6 professeurs sur 10 qui estiment important l'approfondissement de la recherche en vue d'application future, alors que 16 % reconnaissent comme importante la commercialisation de la recherche. Enfin, quelque 50 % des professeurs disent collaborer en matière de recherche avec des partenaires externes à l'université, au-delà d'aller chercher auprès d'eux du financement, alors que 50 % des professeurs qualifient d'importante la dimension de collaboration internationale de leur recherche.

En matière d'encadrement, 7 professeurs sur 10 disent offrir un encadrement individuel à leurs étudiants de 1<sup>er</sup> cycle alors que 97 % des professeurs disent faire de même auprès des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. En 2002-2003, près des deux tiers des professeurs disent assurer trois encadrements ou plus, seuls ou avec d'autres, auprès des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et plus d'un tiers, 7 encadrements ou plus. Cette tâche implique que les professeurs doivent souvent se familiariser avec plusieurs objets d'étude.

---

### L'intégration et l'articulation des tâches

---

Les enquêtes de 1991 et de 2003 montrent aussi que les professeurs ont d'énormes difficultés à articuler et à intégrer les différentes composantes de leur travail. En 2003, 57 % des professeurs d'université reconnaissent que les tâches constitutives de leur travail « sont difficiles à intégrer », alors que 47 % affirment que « leurs tâches d'enseignement et de recherche s'articulent difficilement ». De plus, 70 % des professeurs disent n'avoir pas « suffisamment de temps à consacrer à leur perfectionnement ».

---

### L'aménagement des tâches

---

L'enquête de 2003 montre aussi qu'il existe chez les professeurs des conflits de rôles : en effet, si 45 % des professeurs affirment que, dans leur conception de leur travail, « l'enseignement est plus important que la recherche », 80 % soutiennent que, pour la progression de leur carrière, « la recherche est plus importante que l'enseignement ». Deux enquêtes menées à douze ans d'intervalle ont montré aussi que 52 % des professeurs en 1990-1991 et 59 % en 2002-2003 ne se définissent pas

comme des enseignants-chercheurs. Ce sont d'ailleurs 36 % des professeurs, soit 8 % de plus qu'en 1990-1991, qui se sont définis en 2002-2003 comme des enseignants, des chercheurs et des gestionnaires d'affaires « académiques ». De plus, à partir d'un modèle développé par les chercheurs et basé sur l'importance relative que les professeurs des universités québécoises consacrent à chacune de leurs tâches, nous avons découvert que de moins en moins de professeurs se centrent sur une seule tâche (passage en 12 ans de 38,5 % à 13 %), alors que le pourcentage des professeurs centrés sur deux tâches s'est accru de 14 % (passage de 37 % à 51 %) et celui des professeurs centrés sur 3 tâches, de 8 %, pour atteindre 33 %. C'est en 2002-2003 que sont apparus aussi des professeurs menant de front quatre tâches, c'est-à-dire consacrant 20 % ou plus de leur travail à chacune des deux tâches d'enseignement et de recherche, 15 % et plus à l'encadrement des étudiants et 15 % et plus aussi aux services internes à l'université. Ceux-ci représentent 3 % des professeurs classés. Enfin, bien que le temps consacré au travail ait peu changé, 88 % des professeurs estiment que leur travail s'est alourdi et 86 % qu'il s'est complexifié. En somme, avec l'accroissement de la tâche de recherche et la diminution de la tâche de services internes à l'université, la « complexification » du travail professoral est une des plus importantes transformations du travail des professeurs des universités québécoises survenues au cours des douze dernières années.

---

### Les exigences requises pour occuper avec succès un poste de professeur d'université

---

Ces caractéristiques du travail connues, il s'ensuit que les universités doivent recruter comme professeurs des personnes ayant certaines compétences ou traits de caractère :

- 1) elles doivent être prêtes à investir beaucoup de temps dans leur travail;
- 2) elles doivent être autonomes, capables de bâtir leur constellation de tâches et de vivre des conflits de rôles;
- 3) elles doivent être des spécialistes en matière de recherche, mais être capables d'enseigner et d'encadrer des étudiants dans un champ d'études beaucoup plus large;
- 4) elles doivent être polyvalentes;
- 5) elles doivent être dédiées à la formation des étudiants et faire avancer aussi l'état des connaissances;
- 6) elles doivent maîtriser les technologies de l'information et de la communication;
- 7) elles doivent être capables de gérer des activités « académiques » et de travailler en équipe.

Une conclusion s'impose : le travail professoral s'est complexifié et les exigences pour occuper un poste de professeur se sont accrues. Est-ce trop exiger d'une seule et même personne? □

---

## Forum

### La reconfiguration facultaire

Mercredi 7 avril , 13 h 30 , Salle D-R200, Pavillon Athanase-David

**Table ronde I – Aspects et thèmes; Table ronde II – Projets et acteurs**

**Avec la participation de membres du groupe de réflexion du SPUQ  
et d'autres intervenants : précisions à venir**

### Sommaire

• Mot du président .....	1
• Commission parlementaire sur les universités Le SPUQ sera entendu le 24 mars 2004 .....	1
• La tribune du <i>SPUQ-Info</i>	
• Les SVE et le SPUQ, l'heure juste donnée par les étudiants .....	2
• Note de Robert Comeau sur l'article : <i>Les SVE et le SPUQ, l'heure juste donnée par les étudiants ...</i>	2
• Santé et sécurité au travail : l'urgence d'agir <i>Lettre au directeur du Service des ressources humaines</i> .....	3
• <i>Refus d'amender le régime de retraite pour le rendre moins vulnérable aux déficits</i> Les employeurs de l'UQ jouent aux vice-recteurs au détriment de leur responsabilité de fiduciaires <i>André Breton</i> .....	5
• <i>La mutation de l'Université : enjeux et débats (4)</i> On demande gestionnaire d'une fin de partie : être savant peut être un désavantage <i>Charles Halary</i> .....	6
• La (re)configuration facultaire : le débat est engagé <i>Jacques Pelletier</i> .....	8
• Des facultés affaiblies? Réflexions sur le Rapport Jébrak <i>Yves Gingras</i> .....	8
• <i>En pleine possession de nos facultés – Quelques réflexions sur la réalité facultaire de l'UQAM et son évolution</i> <i>Guy Ménard</i> .....	11
• Se battre pour des miettes <i>Georges Le Bel</i> .....	14
• <i>La campagne dans les décanats : les interventions des candidats</i>	
• Assurer l'essor et le rayonnement de l'UQAM en sciences humaines <i>Robert Proulx</i> .....	16
• Il n'y a pas de recherche sans création <i>Alain Fournier</i> .....	16
• Faire rayonner les arts <i>Guy Vanasse</i> .....	18
• La suite des choses <i>Marc Turgeon</i> .....	19
• Pour une autre conception de la Faculté des sciences de l'éducation <i>Jocelyn R. Beausoleil</i> .....	20
• <i>350 collègues sont âgés de 55 ans et plus, dont 26 ont plus de 65 ans</i> Des propositions pour les collègues qui veulent poursuivre après l'âge « normal » de retraite <i>André Breton</i> .....	21
• <i>Le renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises</i> La nature particulière du travail des professeurs <i>Denis Bertrand</i> .....	22